



PROJET EOLIEN DU CHAMP PAPILLON

Communes d'Euvy et de Corroy (51)

Comité de projet du 11 décembre 2024

Compte-rendu et support de présentation

Mai 2025

PIECE
7.4.3

SEPALE (Assistant à Maîtrise d'Ouvrage)

59 rue de l'abondance -69003 Lyon - Tél : 06 20 95 41 72

Mail : d.vacalus@sepale.com

PROJET EOLIEN DU CHAMP PAPILLON

Communes de Euvy et Corroy (51)

COMPTE-RENDU DU COMITE DE PROJET DU MERCREDI 11 DECEMBRE 2024

Salle communale d'Euvy

Par courrier du 15 novembre 2024 envoyé en lettre recommandée avec avis de réception, les maires des 12 communes localisées dans le périmètre de 6 km autour du projet, ainsi que le président de l'intercommunalité concernée, ont été invités à participer au comité de projet du mercredi 11 décembre 2024 à Euvy.

Les collectivités invitées et leurs représentants sont listés dans le tableau ci-dessous :

Collectivités	Représentée par	Fonction
Fère-Champenoise	M. Gérard GORISSE	Maire
Connantray-Vaurefroy	Non représentée	/
Gourgançon	M. Francis LE LOROUX	Maire
Semoine	M. Pascal NOBLET excusé	Maire
Faux-Fresnay	Non représentée	/
Angluzelles-et-Courcelles	Non représentée	/
Ognes	Non représentée	/
Corroy	M. Roland BOULARD excusé	Maire
Connantre	M. Michel JACOB	Maire
Salon	Non représentée	Maire
Euvy	M. Bernard GUYARD	Maire
Communauté de communes du Sud Marnais	M. Michel JACOB	Président
Vassimont-et-Chapelaine	Non représentée	Maire

Les représentants de SEPALE :

- Maïa BOUTET (SEPALE), chargée d'études environnementales,
- Antoine COLLIAT (SEPALE), chef de projets,
- Damien VACALUS (SEPALE), directeur associé, responsable du développement éolien.

Comme annoncé dans les courriers d'invitation, le comité de projet fait l'objet du présent compte-rendu qui synthétise les débats ainsi que les suites données à ces échanges. Ce compte-rendu et les éléments projetés lors du comité sont accessibles par voie électronique depuis le site : <https://corfueole.com/realisations/opportunite-de-projet-eolien-dans-la-marne>

En préambule, la société SEPALE, entreprise française spécialisée dans le développement éolien et solaire, ainsi que sur la rénovation énergétique des bâtiments, intervenant en France métropolitaine, a été présentée. SEPALE est l'assistant à maîtrise d'ouvrage de la société CORFU EOLE, principal investisseur du projet éolien du Champ Papillon.

1 - Comité de projet : qu'est-ce c'est ? (diapositives 5 et 6 en annexe)

Le comité de projet s'inscrit dans la continuité de la démarche de concertation mise en place par le porteur de projet depuis 2021.

Plus précisément, les comités de projets ont été instaurés par le décret n°2023-1245 du 22 décembre 2023 relatif au comité de projet prévu à l'article L. 211-9 du code de l'énergie. Ils sont en vigueur depuis le 24 juin 2024 pour les projets en dehors des zones d'accélération des énergies renouvelables.

Bien que les communes d'Euvy et Corroy aient proposé des zones d'accélération des énergies renouvelables, celles-ci n'étaient pas arrêtées par le préfet au moment du présent comité. Ainsi, avant de déposer une demande d'autorisation environnementale, le porteur de projet doit réunir les membres du comité de projet à savoir les communes situées dans un périmètre de 6 km autour du projet, ainsi que la communauté de communes concernée.

Conformément à l'article R. 211-10. du code de l'énergie, le porteur de projet a présenté au comité de projet :

- Les objectifs du projet, ses principales caractéristiques, ses enjeux socio-économiques, son coût prévisionnel, sa puissance projetée et ses impacts potentiels significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire ;
- Les principales caractéristiques des équipements créés ou aménagés en vue de sa desserte ;
- Les options de localisation envisagées, avec un plan parcellaire et des références cadastrales, une justification du choix du site et un extrait des documents d'urbanisme applicables ;
- Les options de raccordement envisagées.

Même si ce comité arrive à la fin d'un long processus d'études et de concertation, les questions, les demandes et les avis émis lors de ce comité sont notés dans le présent compte-rendu et font l'objet de réponses de la part du porteur de projet.

Un élu demande confirmation qu'une fois les zones d'accélération arrêtées par le préfet, les comités de projet ne seront plus obligatoires. SEPALE confirme que c'est le sens de la loi actuelle.

2 – Choix du site – Historique du projet – Démarche participative (diapositives 7 à 12 en annexe).

Les représentants de SEPALE expliquent comment le site du projet éolien du Champ Papillon a été choisi. Le travail d'information et de concertation réalisé auprès des acteurs locaux, notamment avec le Conseil municipal d'Euvy, a abouti à des engagements importants du développeur.

Cette concertation s'est poursuivie par l'organisation d'un Comité de pilotage associant habitants, élus municipaux, exploitants agricoles, propriétaires, président de l'association foncière... Il s'est réuni à trois reprises pour échanger avec le développeur qui l'a sollicité pour avis tout au long du montage du projet, notamment sur le choix du scénario d'implantation des éoliennes.

Les modalités du projet participatif ont été présentées. Le capital de la Société de projet du Champ Papillon a été ouvert à la commune d'Euvy à hauteur de 11,7 %. Les communes de Corroy et Gourgauçon, ainsi que la communauté de communes n'ont pas donné suite à cette proposition. La Société citoyenne du parc éolien du Champ Papillon qui regroupe habitants, exploitants agricoles et propriétaires fonciers, dispose de 16,7 % des parts de la société de projet. Des campagnes d'information par le biais du bulletin d'information, de réunions et de permanences publiques ont permis de communiquer à plusieurs reprises sur la possibilité de prise de participation, avec un risque financier tant que le projet n'est pas autorisé et purgé de tout recours.

Les représentants de SEPALE ont aussi présenté le tableau de synthèse de la trentaine d'actions de terrain qu'a suscité le projet en matière d'information, de concertation et de délibérations de novembre 2021 à décembre 2024.

Monsieur le Maire de Fère-Champenoise demande pourquoi la possibilité d'entrer au capital n'a pas été proposé à sa commune mais à Corroy, Euvy et Gourgauçon. Les représentants de SEPALE lui répondent que la zone d'étude concerne ces 3 communes. C'est pourquoi proposition leur a été faite d'entrer au capital dès le début du projet, avec davantage de risque. Une nouvelle possibilité d'acquisition de parts sera possible entre l'autorisation et la construction.

3 – Etude des enjeux et sensibilités : analyse de l'état initial (diapositives 13 à 25 en annexe).

Les représentants de SEPALE présentent les principales servitudes et contraintes prises en compte pour définir la Zone d'implantation potentielle (ZIP). Le porteur de projet s'est engagé à ne pas implanter d'éolienne à moins de 1 000 m des habitations, ni au sud ni à l'est du village d'Euvy afin de laisser des perspectives sans éolienne. On compte également le passage d'une ligne RTE et d'une canalisation de gaz, la présence de boisements, de monuments historiques au cœur des villages de Corroy, Euvy et Gourgauçon. A cela s'ajoutent les contraintes aéronautiques civiles et militaires.

La ZIP se situe dans en bordure des parcs éoliens de Corroy Energies et Féréole, bientôt du parc éolien de la Vaure autorisé en juillet 2023 et a priori purgé de tout recours.

Concernant le milieu physique, les principaux enjeux qualifiés de modérés concernent la présence de la vallée de la Maurienne et de la Grande Noue, ainsi que le risque de formation de glace en hiver. L'étude du potentiel éolien sur plus de 30 mois de mesures montre des vents dominants du sud-ouest et du nord-est et confirme que le potentiel éolien est suffisant.

Quant au milieu humain, l'étude acoustique s'est déroulée du 22 décembre 2022 au 26 janvier 2023, dans un contexte où le niveau sonore est généralement le plus faible des quatre saisons, donc plus protecteur vis-à-vis des riverains et plus contraignant pour l'exploitant. Trois sonomètres ont été implantés à Corroy, Euvy et Gourgauçon pour effectuer les mesures. La zone est qualifiée de calme. Un potentiel bridage acoustique est à envisager selon l'implantation retenue.

Les documents d'urbanisme d'Euvy et de Corroy sont compatibles avec l'implantation d'un parc éolien. Les deux communes ont proposé au préfet des zones d'accélération des énergies renouvelables favorables à l'éolien dans lesquelles le projet du Champ Papillon s'inscrit.

Les autres enjeux principaux liés au milieu humain correspondent à la comptabilité d'un projet éolien avec les usages du sol, principalement agricoles, et avec la présence de réseaux (gaz, RTE, ...) et de contraintes vis-à-vis des radars.

Concernant le paysage, la composante éolienne est très présente et fait partie intégrante du paysage moderne de la plaine de la Champagne Crayeuse. L'enjeu est d'insérer le futur parc dans la continuité des parcs voisins. Il est principalement recommandé de densifier sans saturer ni encercler les villages alentours et de structurer le parc de façon à respecter les lignes anthropiques et du paysage. La sensibilité paysagère la plus forte concerne les communes d'Euvy et Gourgauçon, ainsi que la D43 entre Euvy et Fère-Champenoise, avec des niveaux évalués de modérés à forts.

Eu égard au vignoble de Champagne, un élu indique que l'Etat ne souhaite pas autoriser d'éoliennes au nord de l'axe routier N4. Le projet de parc du Champ Papillon se situe au sud. Les représentants de SEPALE font remarquer que des éoliennes ont aussi été refusées au sud de la N4 du côté de Pleurs. Il semble donc y avoir d'autres critères.

Enfin, concernant le milieu naturel, il est indiqué que la zone d'implantation potentielle n'est concernée par aucun zonage réglementaire (la zone Natura 2000 la plus proche est à environ 5 km), ni même d'inventaire (la ZICO - Zone importante pour la conservation des oiseaux - la plus proche est à plus de 2 km de la ZIP). Les principaux enjeux se concentrent le long de la vallée de la Maurienne au sud du site et le long des éléments arborés. Ces éléments paysagers font partie des principales recommandations d'éloignement, tout comme l'alignement avec les éoliennes existantes dans le sens du flux migratoire nord-est/sud-ouest ; la distance inter-éolienne de 300 m minimum et le maintien d'un écart de 1 500 m avec les autres groupes d'éoliennes dans le sens nord-est/sud-ouest ; une distance aux boisement de 200 m bout de pale minimum pour la protection des chiroptères et une garde au sol au moins égale à 30 m pour réduire le risque de collision avec la faune volant à faible altitude.

Concernant les migrations, un élu remarque que, depuis l'implantation des éoliennes, les grues cendrées seraient moins présentes dans le secteur et auraient modifié leurs axes de migration. Les représentants de SEPALE confirment que l'évolution des paysages, avec notamment la construction d'éoliennes, peut influencer le comportement des oiseaux et donc les couloirs de migration. Cela démontre l'intérêt de faire intervenir des ornithologues pour observer et suivre l'évolution des espèces sur site et en périphérie. En l'occurrence aucun couloir local n'a été identifié : nous sommes plutôt en présence d'un flux migratoire diffus sur la plaine agricole.

Un autre élu demande si l'avifaune peut nicher au pied des éoliennes. Les représentants de SEPALE répondent que certaines espèces préfèrent éviter les aérogénérateurs et ne s'en approchent pas. D'autres, comme les busards cendrés, peuvent nicher au pied des éoliennes ; SEPALE en a l'expérience sur un parc exploité dans l'Aube où des mesures de bridage, de suivi et de protection des nichées permettent une bonne cohabitation entre busards et éoliennes.

4 – Etudes des scénarios et variantes (diapositives 26 à 31 en annexe)

SEPALE, en lien avec les bureaux d'études et les acteurs locaux, a conçu des scénarios d'implantation sur la base des servitudes, contraintes, enjeux et sensibilités indiqués précédemment.

Trois scénarios ont été proposés initialement : un scénario constitué d'une ligne de 5 éoliennes, un scénario de 6 éoliennes comprenant 2 lignes et un scénario de 8 éoliennes comptant 3 lignes. Ces trois scénarios ont été soumis à l'avis des habitants lors de permanences qui ont eu lieu au printemps 2024 à Euvy et Corroy. Le scénario 1 ligne a rencontré peu de succès et a été écarté. Les scénarios 2 lignes et 3 lignes ont suscité plus d'intérêt. Ils ont fait l'objet de variantes d'implantation afin de répondre aux différents enjeux identifiés dans les états initiaux et aux contraintes locales.

Le Comité de pilotage réuni le 20 juin 2024 s'est positionné sur la variante à 3 lignes estimant qu'il y avait peu de différence entre les deux propositions. Les impacts paysagers et environnementaux apparaissent assez proches d'une variante à l'autre alors que sur les plans énergétique et économique, la variante à 3 lignes engendrera davantage de retombées positives.

C'est ce scénario que SEPALE a retenu pour concevoir l'implantation définitive.

5 – Présentation du projet retenu (diapositives 32 à 38 en annexe)

SEPALE a défini une nouvelle variante du scénario 3 lignes pour tenir compte des dernières servitudes et contraintes qui se sont affinées notamment sur le plan militaire, mais également par rapport à la distance de la canalisation de gaz, en fonction des accords fonciers et des possibilités d'accès.

Huit éoliennes de 4,5 à 6 MW de puissance unitaire, mesurant 200 m maximum de hauteur totale (pales comprises), sont proposées, avec une garde au sol comprise entre 35,5 et 39,8 m selon le modèle qui sera retenu pour la construction (après vérification de la documentation technique des fournisseurs d'éoliennes, il s'avère que la garde au sol varie de 38,1 m à 41,8 m). Sept se situent sur le territoire de la commune d'Euvy et une sur le territoire de la commune de Corroy selon différents modèles :

Modèle	hauteur moyeu	hauteur totale	diamètre rotor
E160	119,8	199,8	160
N163	118	199,5	163
V163	117	198,5	163
V162	119	200	162

Implantés sur une parcelle appartenant à la commune d'Euvy, 3 à 4 postes de livraison seront nécessaires selon la puissance définitive des éoliennes.

La puissance totale du parc sera comprise entre 36 et 48 MW environ (voire même 49,6 MW si l'éolienne retenue peut monter jusqu'à 6.2 MW de puissance unitaire), produisant près de 100 GWh/an soit la consommation d'électricité d'environ 45 000 personnes ou près de 21 000 ménages.

Un élu demande pourquoi ne connaît-on pas encore la puissance définitive des éoliennes qui seront implantées. Les représentants de SEPALE indiquent qu'ils proposeront 4 modèles avec des fourchettes de puissances, dans le dossier de demande d'autorisation environnementale. Dans 2 à 3 ans, lorsque le projet sera autorisé et le raccordement planifié, différents facteurs seront pris en compte dans le choix final, notamment le prix des éoliennes et leur disponibilité. L'intérêt de l'exploitant est de produire le plus d'énergie possible et d'avoir le matériel le plus performant. Il devra aussi composer avec les possibilités de raccordement effectives.

L'accès au parc pourrait se faire depuis la D43 par le chemin dit des Vaudeux. Les Association foncières et de remembrement (AFR) de Corroy et Euvy acceptent l'utilisation de leurs chemins et ont signé la convention proposée par SEPALE pour assurer notamment leur renforcement et leur entretien.

L'investissement total du parc éolien du Champ Papillon devrait se situer entre 65 et 86 millions d'euros selon la puissance des éoliennes retenues.

Les 8 éoliennes sont implantées sur le foncier appartenant à 10 propriétaires différents, exploité par 9 fermiers distincts, ce qui démontre une bonne répartition des éoliennes.

Les postes de livraison seront raccordés à un poste source à créer dans les communes avoisinantes à l'horizon 2029/2030, car les postes sources existants sont saturés.

Le président de la communauté de communes du Sud Marnais indique avoir sollicité le préfet pour une réunion qui aura lieu vendredi 13 décembre 2024 en préfecture avec les maires du périmètre de l'intercommunalité. Les élus souhaitent aborder la question du raccordement des projets ENR du territoire au réseau RTE alors que les postes sources actuels sont saturés. L'objectif est de travailler le plus en amont possible pour connaître les surfaces nécessaires à la création d'un ou de nouveaux postes sources et ne pas perdre de temps le moment venu. SEPALE précise que ces nouveaux postes sources sont financés par la quote-part due par chaque producteur EnR qui demande son raccordement au réseau électrique, permettant de financer les ouvrages de création du S3REnR (Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables).

Un élu indique qu'un porteur de projet photovoltaïque aurait 70 mois d'attente avant de pouvoir se raccorder. SEPALE précise qu'au cours d'une réunion d'ENEDIS à Reims le 17 octobre 2024, les postes sources prévus dans le S3REnR à proximité du projet du Champ Papillon ont été confirmés à l'horizon 2030, ce qui semble cohérent avec les 70 mois d'attente pour le projet solaire évoqué par un élu.

Un autre élu demande sur quelle puissance le raccordement est possible. SEPALE indique que le raccordement se fait généralement en 20 000 volts sur un poste 63kV/20kV. S'il n'y a pas de consommation locale, la production est évacuée via les lignes haute tension vers d'autres lieux de consommation.

L'enjeu du stockage de l'électricité est abordé. Les représentants de SEPALE expliquent que les Stations de Transfert d'Energie par Pompage (STEP) sont une des solutions les plus développées à ce jour (avec 4 900 MW de capacité actuelle + 1 500 MW supplémentaires prévus entre 2023 et 2035 selon la Programmation Pluriannuelle de l'Energie – PPE). La production d'hydrogène avec le surplus d'électricité ou le stockage en batteries sont également des possibilités techniques qui devraient se développer.

6 – Présentation des impacts et mesures (diapositives 39 à 56 en annexe)

Concernant le milieu humain sur le plan acoustique, le projet ne présente pas de sensibilité particulière en période diurne. Il existe cependant un risque de dépassement des émergences sonores réglementaires en période nocturne à Euvy pour des vitesses de vent comprises entre 8 et 11 m/s.

Un élu demande comment le bridage se met en place. SEPALE indique que cela se fait automatiquement selon l'heure, la vitesse et la direction de vent mesurées sur l'éolienne.

Un autre élu estime que les normes acoustiques sont très conservatrices : « *deux personnes dans un bureau, c'est environ 50 dB* ». SEPALE précise que l'enjeu repose principalement sur le respect des émergences sonores nocturnes (+ 3 dB max) car il y a moins de sons susceptibles de couvrir le bruit des éoliennes. L'émergence diurne autorisant + 5 dB maximum est plus facilement respectée étant donné que les activités, le trafic, la faune, ... génèrent plus de bruit couvrant davantage les éoliennes.

Les principaux autres impacts concernent les émissions lumineuses avec le balisage obligatoire des éoliennes dont l'incidence est considérée comme modérée (du fait de l'éloignement aux premières habitations et de l'arrêté du 6 juin 2024 qui permet de réduire le nombre de balises et leur intensité). L'autre incidence considérée nulle à modérée pour les riverains concerne les risques théoriques de battements d'ombre, étant donné que les habitations sont à plus d'un kilomètre des éoliennes projetées.

Concernant le milieu paysager et patrimonial, quatre photomontages permettent d'évaluer les impacts paysagers depuis les lieux les plus sensibles : le premier depuis l'accès sud à Euvy en provenance de Gourgançon, le deuxième depuis la D43 entre Euvy et Gourgançon, le troisième depuis Corroy dans la direction de Fère-Champenoise à la sortie du lieu-dit La Colombière, le quatrième depuis la partie nord-ouest du village de Gourgançon.

Un élu demande pourquoi les mâts des éoliennes sont blancs. SEPALE répond que le blanc correspond à la réglementation de l'aviation civile afin que les mâts soient visibles de jour et autant que possible de nuit.

Un élu interroge sur la possibilité d'installer des balises lumineuses qui éclaireraient le ciel plutôt que l'horizon. SEPALE indique que cette disposition a été décidée au niveau législatif (Arrêté du 6 juin 2024). On peut désormais régler l'intensité pour la rendre moins forte vers le bas. Il est possible d'avoir aussi un balisage primaire, sur les éoliennes de bordure, et un balisage secondaire, moins intense, au milieu du parc.

Sur le plan environnemental, le bureau d'études a identifié des risques d'impact bruts (= avant mesures) modérés à fort sur les oiseaux et faibles à assez forts sur les chiroptères. Pour éviter et réduire ces impacts bruts, les principales recommandations du bureau d'études sont l'alignement avec les éoliennes existantes dans le sens du flux migratoire nord-est/sud-ouest ; la distance inter-éolienne de 300 m minimum et le maintien d'un écart suffisant avec les autres groupes d'éoliennes dans le sens nord-est/sud-ouest ; une distance aux boisements représentant un enjeu écologique « fort » de 150 à 200 m bout de pale minimum pour la protection des chiroptères et une garde au sol (distance entre le sol et le bas de pale) au moins égale à 30 m pour réduire le risque de collision avec la faune volant à faible altitude (busards notamment). L'implantation proposée respecte ces préconisations, et l'ensemble des éoliennes sera implanté sur des milieux de culture ouverts, à enjeux modérés. D'autres mesures permettront de réduire l'impact des éoliennes en phase chantier et exploitation (adaptation du calendrier et balisage du chantier, limitation des risques de pollution, réduction de l'attractivité pour la faune au pied des éoliennes, arrêt des éoliennes pendant les périodes de forte activité

des chauves-souris, etc.). L'ensemble de ces mesures permet d'atténuer les impacts résiduels à un niveau non significatif (négligeables à faibles).

Concernant le milieu physique, l'emprise au sol permanente du projet – plateforme de levage, fondation, voirie d'accès créée, plateformes des postes de livraison – devrait totaliser environ 2,6 ha de terrain. Il est à noter que pour réduire l'impact sur les terres agricoles, les postes de livraison et leur plateforme ont été positionnés sur une ancienne parcelle boisée, non replantée. Afin de réduire la création de nouvelles pistes, les chemins existants seront utilisés au maximum pour accéder aux éoliennes. Les Associations foncières et de remembrement des communes d'Euvy et de Corroy ont accepté la convention d'occupation temporaire de leur domaine proposée par le porteur de projet. Il est également rappelé l'incidence positive du projet sur le climat et la qualité de l'air grâce à une production d'électricité sans émission de CO₂, ni de polluant, ni de particule fine.

Concernant les mesures d'accompagnement, les habitants d'Euvy ont été sondés en porte à porte et les habitants d'Euvy et Corroy ont été invités via le bulletin d'information n°5 à donner leur avis lors de permanences dans chacune des deux communes, au printemps 2024.

Différentes propositions ont été suggérées ou recueillies : étude d'implantation de panneaux solaires sur les habitations, plantation de haies, audit énergétique des habitations, renforcement des chemins agricoles, aide à la rénovation, parcours pédagogique.

SEPALE présente le tableau des retombées fiscales et économiques du projet éolien du Champ Papillon. Les communes devront arbitrer entre différentes possibilités de mesures d'accompagnement selon la répartition proposée : Euvy 150 000 €, Corroy 40 000 €, Gourgauçon 25 000 €, Communauté de communes du Sud Marnais 25 000 €.

Un élu pose la question du contenu du parcours pédagogique qui est suggéré en mesure d'accompagnement. SEPALE répond qu'il pourrait s'agir d'un parcours pédagogique permettant de montrer l'évolution du paysage depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale avec les sapins qui ont été coupés, le remembrement qui a redessiné le paysage agricole puis l'arrivée des éoliennes dans les plaines cultivées. Ce parcours pourrait accompagner des promeneurs des trois communes jusque dans la vallée de la Maurienne, appréciée par son côté boisé et naturel.

Un élu fait remarquer que l'entretien d'un tel parcours est un coût pour les communes. Si un tel projet venait à voir le jour, un budget devrait être prévu à cet effet. SEPALE précise que ce budget peut être pris sur le montant prévu pour les mesures d'accompagnement et/ou pris en charge grâce aux autres recettes générées par les éoliennes (fiscalité, loyers, indemnités, valorisation des parts dans la société de projet, ...).

Le Président de la Communauté de communes indique qu'un développeur éolien a financé des travaux dans la future Maison France Services qui accueillera notamment une épicerie sociale. Il ne s'agissait pas d'une mesure d'accompagnement mais d'un

mécénat. Les bacs jaunes pour la collecte du tri sélectif ont aussi été financés par un exploitant éolien.

Monsieur le Maire d'Euvy précise que, sur sa commune, le cimetière et l'église ont besoin d'être adaptés pour l'accès des personnes à mobilité réduite. Cette proposition sera étudiée pour savoir si son financement peut entrer dans le cadre des mesures d'accompagnement. Si le résultat est négatif, la commune pourra compter sur près de 100 000 € de retombées annuelles (fiscalité et loyers).

7 – Les prochaines étapes (diapositives 57 et 58 en annexe)

SEPALE est en cours de finalisation des études pour effectuer la demande d'autorisation auprès du préfet. Le dépôt du dossier devrait se dérouler entre mars et avril 2025.

La décision préfectorale concernant l'autorisation environnementale pourrait être arrêtée au cours de l'année 2026. Si elle est positive, le parc sera construit en tenant compte des délais de raccordement au futur poste source en projet.

La réunion s'achève par un pot partagé entre l'ensemble des participants et l'équipe SEPALE.

ANNEXE

Projet éolien du Champ Papillon

Communes d'Euvy et Corroy (51)

Comité de projet du 11 décembre 2024





Sommaire:

- ❖ Comité de projet : qu'est-ce que c'est ?
- ❖ Choix du site, historique du projet, démarche participative
- ❖ Etude des enjeux et sensibilités : analyse de l'état initial
- ❖ Etude des scénarios et variantes
- ❖ Présentation de l'implantation retenue
- ❖ Prochaines étapes
- ❖ Questions/réponses

A PROPOS DE SEPALE



SEPALE, fidèle à ses valeurs et forte de son expertise, conseille et accompagne les territoires et ses clients pour répondre aux défis contemporains grâce à un modèle équilibré et des solutions collaboratives, sur mesure et efficaces.

Conseil **Eolien** **Solaire** **Efficacité Energétique**

29

Collaborateurs experts
passionnés et engagés

335

Années d'expériences
dans le domaine des ENR

700

MW de projets développés

250

MW de parcs construits

300

MW en exploitation

100

Entreprise 100 % française,
avec un actionnariat 100 % salariés,
et 100 % des promesses tenues



Solaire photovoltaïque

L'énergie renouvelables décentralisée
et illimitée par excellence

AU SOL BATIMENTS & OMBRIERES

- Développement
- Financement
- Construction
- Exploitation



Energie éolienne

L'énergie renouvelable
décentralisée la plus performante

PARCS ÉOLIENS TERRESTRES

- Développement
- Financement
- Construction
- Exploitation
- Démantèlement



Efficacité énergétique

Un gisement immense
d'économies d'énergie

COPROPRIETES BATIMENTS PUBLICS

- Audit
- Définition
- Financement
- Construction



COMITÉ DE PROJET :

QU'EST CE C'EST ?

COMITÉ DE PROJET : QU'EST-CE QUE C'EST ?

Pourquoi ?

➔ concertation préalable des parties prenantes en dehors des zones d'accélération ou quand les zones d'accélération n'ont pas été encore arrêtées.

Comment et quand ?

➔ Réunion du comité de projet avant le dépôt de la demande d'autorisation environnementale

Qui ?

➔ le porteur de projet et les collectivités concernées dans un rayon de 6 km autour du projet + la/les intercommunalités des communes directement concernées par l'implantation des éoliennes.

Quoi ?

➔ objectifs du projet, principales caractéristiques, enjeux, coût prévisionnel, puissance projetée, impacts potentiels, desserte, options de localisation envisagées, plan parcellaire, références cadastrales, choix du site, documents d'urbanisme, options de raccordement...

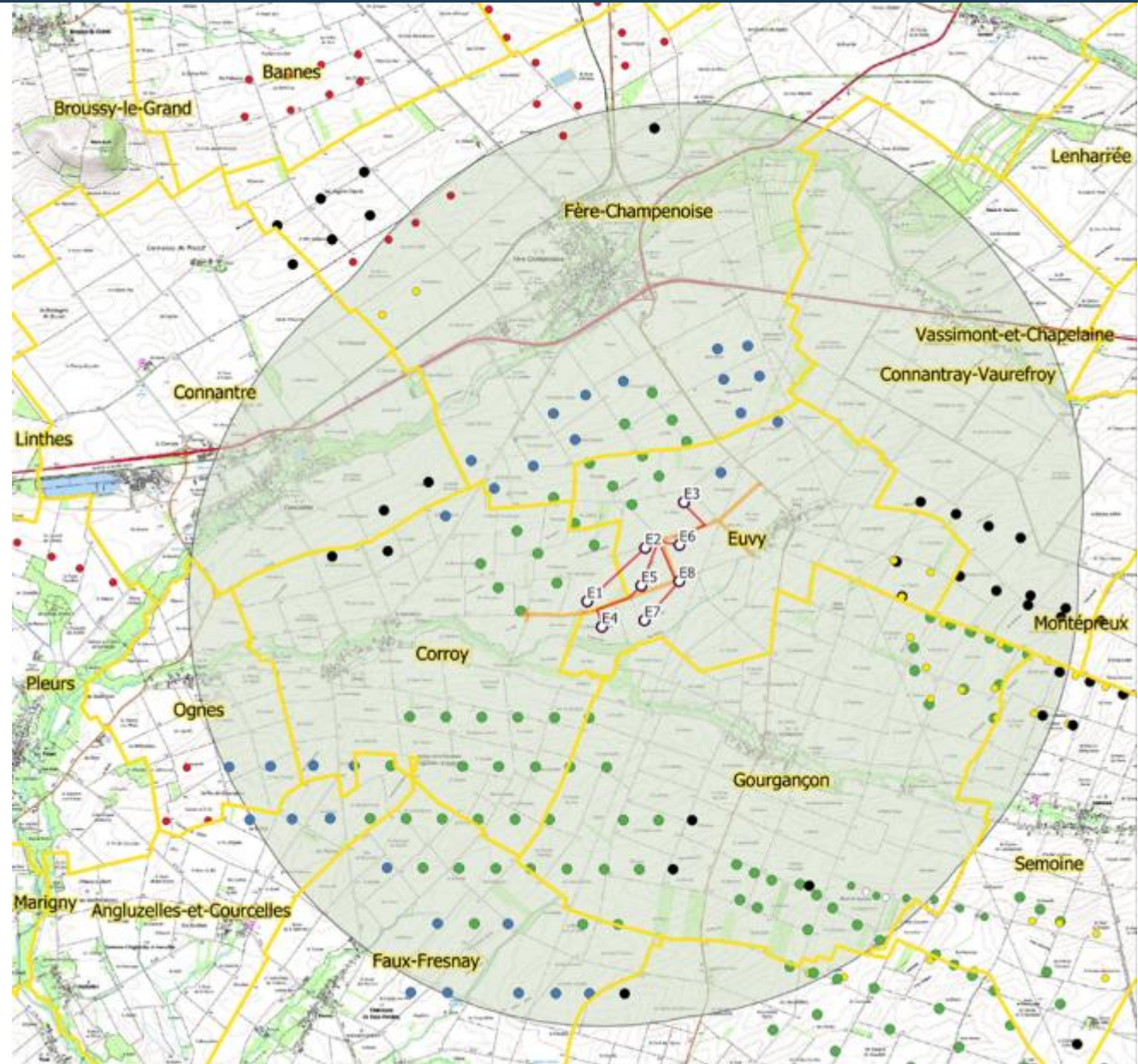
Et après ?

➔ compte-rendu des échanges et des suites données

<https://corfueole.com/realisations/opportunite-de-projet-eolien-dans-la-marne>

Référence : décret n°2023-1245 du 22 décembre 2023 relatif au comité de projet prévu à l'article L. 211-9 du code de l'énergie

Projet éolien du Champ Papillon – Comité de projet - 11 décembre 2024 à Euvy.





CHOIX DU SITE

HISTORIQUE DU PROJET

DÉMARCHE PARTICIPATIVE

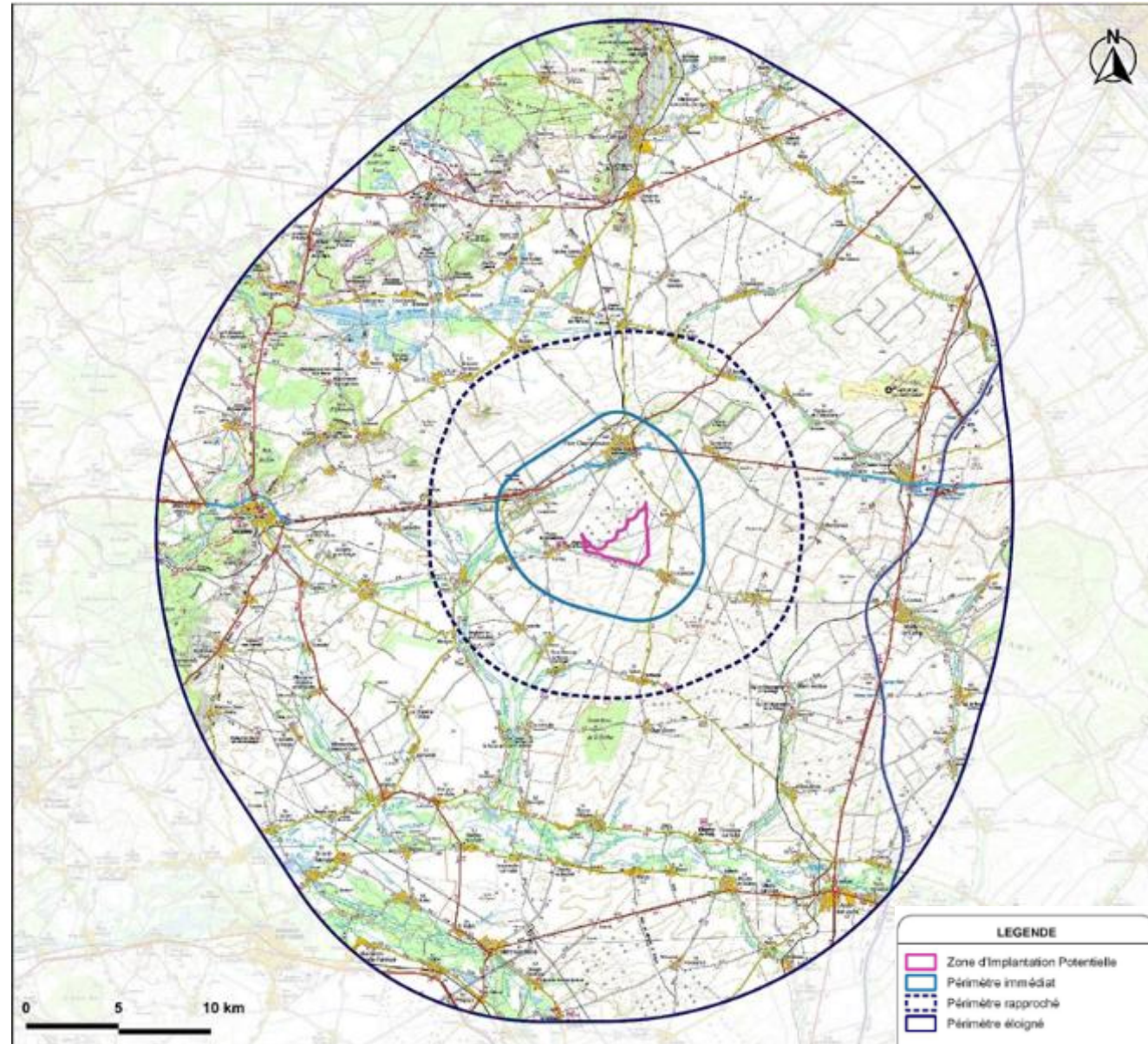
PRÉSENTATION DU PROJET : CHOIX DU SITE

→ Choix du site

Depuis 2015, SEPALE développe, construit et suit l'exploitation de plusieurs parcs éoliens dans le Grand Est, notamment sur les plaines de Champagne. En parallèle de ses chantiers et suivis de parcs éoliens, SEPALE a réalisé une nouvelle prospection cartographique sur ce secteur entre 2020 et 2021.

A partir des schémas régionaux de l'éolien (SRE) et du raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3RENr), des réunions de concertation avec la municipalité d'EUVY, des consultations des administrations et des gestionnaires de réseaux, le site du Champ Papillon a été retenu pour étudier l'opportunité de développer un projet éolien sur le territoire des communes d'EUVY, de CORROY et de GOURGANCON.

Le site est localisé dans un paysage de grandes cultures, à plus de 1000 m des habitations, sans contrainte technique rédhibitoire. Il se situe dans le prolongement des parcs Corroy Energies et Féréole, qu'il peut compléter dans une logique de densification d'un secteur éolien existant, avec cependant des enjeux effets cumulés depuis les bourgs proches à considérer.



NOS ENGAGEMENTS : COURRIER DU 22 JANVIER 2022

- Faire rentrer au capital la commune avec les possibilités de sorties et les conditions financières proposées dans la présentation faite au conseil municipal le 24/01/2022. ✓
- Faire rentrer au capital les habitants avec les possibilités de sorties et les conditions financières proposées dans la présentation faite au conseil municipal le 24/01/2022. ✓
- Faire intervenir des entreprises locales dès que cela est possible (BE, GC, racco., ...) ; ✓
- Installation du/des poste/s de livraison sur la parcelle communale avec un loyer bonifié; ✓
- Proposer un contrat d'électricité et/ou un diagnostic énergétique à tous les habitants de la commune d'Euvy (ou autre mesure équivalente) ; ✓
- Faire le projet avec l'association foncière (indemnité, entretien, ...) ; ✓
- Faire le projet avec la population, les associations, les écoles, ... ; ✓
- Faire le projet en améliorant l'environnement local (mesures ERC-A) ; ✓



CONCERTATION

Le comité de pilotage



Le comité de pilotage est un groupe de travail d'une dizaine de membres:
toute personne souhaitant s'investir dans le projet (élus, riverains, ...)



Il se réunit régulièrement :
Chaque trimestre ou semestre suivant l'avancement du projet.



Dans l'objectif de développer un projet concerté, transparent et proche des attentes et des besoins du territoire.

LE COMITÉ DE PILOTAGE

Suit les avancées des études et du développement du projet en général.

Organise l'information et la concertation avec la population (permanences, visites, bulletins...)

Échange sur les orientations et les actions à mener (études, scénarios d'implantation...)

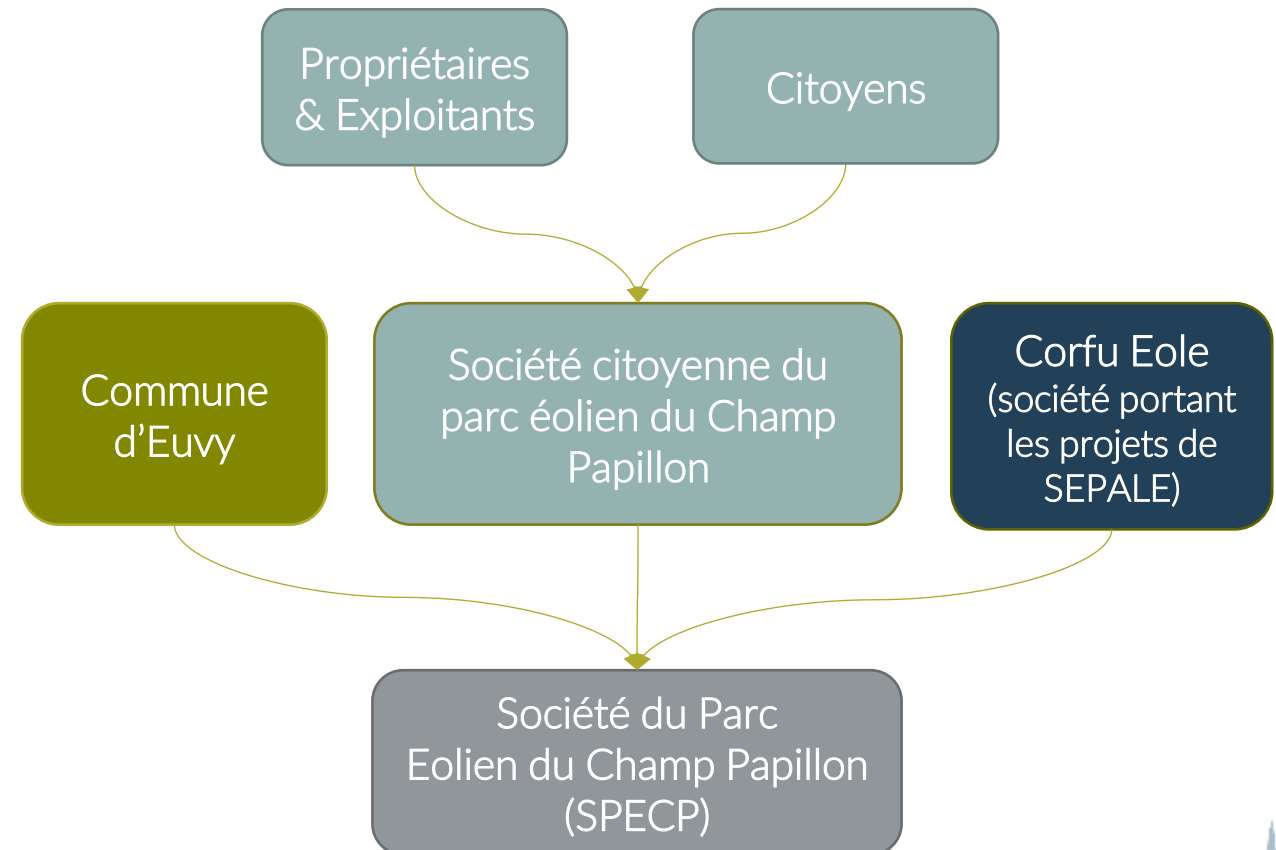
Réfléchit sur les mesures permettant d'éviter, réduire et compenser les impacts et accompagner le projet.

UN PROJET PARTICIPATIF

L'investissement participatif ouvert aux collectivités et aux citoyens

- Ouverture du capital au nominal pour la commune d'Euvy et les collectivités voisines.
- Création de la « *Société citoyenne du parc éolien du Champ Papillon* » qui regroupe les habitants, les propriétaires et les exploitants agricoles.
- Possibilités de prendre des parts à différentes étapes de la vie du projet.

Actionnaires SPECP	Nombre de titres attribués	% parts
Commune d'EUVY	700	11,7%
Société citoyenne	1 000	16,7%
CORFU EOLE	4 300	71,6%



HISTORIQUE ET CONCERTATION

Année	Mois/saison	Type	Actions d'information et de concertation
2021	Novembre	X	Première réunion avec le maire d'EUVY et son adjointe : présentation de SEPALE et zone identifiée
	Décembre	X	Réunion avec le Conseil municipal d'EUVY : opportunité de projet, écoute des besoins
2022	Janvier	X	Réunion avec le Conseil municipal d'EUVY : proposition d'un projet en transparence, participatif et profitable localement
		X	Le Conseil municipal d'EUVY donne un avis favorable à la proposition présentée par SEPALE
	Mars	X	Réunion de présentation de SEPALE et de l'opportunité de projet devant le Conseil municipal de CORROY
		X	Bulletin d'information n°1 aux habitants d'EUVY + mairie de CORROY : zone d'étude, comité de pilotage, mât de mesure, ... et invitation aux permanences et réunion
	Avril	X	Réunion et permanences publiques à EUVY sur l'opportunité de projet et le volet participatif
		X	Lancement des consultations pour levée de servitudes et contraintes auprès des services de l'Etat (Armée, DGAC, DREAL, DDT, DRAC, CD51, RTE, GRTgaz, ...)
		X	Le Conseil municipal de CORROY donne un avis défavorable à l'opportunité de projet présentée par SEPALE
	Juin	X	Bulletin d'information n°2 aux habitants d'EUVY + mairie de CORROY : investissement participatif, invitation visite mât de mesures et réunion
		X	Visite du mât de mesure + réunion publique d'investissement participatif
		X	Rencontre avec le maire de GOURGANCON pour la présentation de SEPALE et de l'opportunité de projet
	Été-Automne	X	Poursuite des consultations pour levée de servitudes et contraintes auprès des services de l'Etat et des discussions avec les propriétaires et fermiers
2023	Février	X	Bulletin d'information n°3 aux habitants d'EUVY + mairie de CORROY : études, invitation comité de pilotage et investissement participatif
		X	Réunion du Comité de pilotage n°1 et réunion d'investissement participatif à EUVY
	Mai	X	Bulletin d'information n°4 distribué en porte à porte à EUVY + mairie de CORROY : ouverture de la 1ère phase d'investissement participatif
	Juin	X	Rencontre avec le président de la C.C. du Sud Marnais : présentation de l'opportunité de projet et proposition de prise de participation de la C.C.
	Juillet	X	La communauté de communes du Sud Marnais décline l'offre de prise de participation
	Septembre	X	La commune d'EUVY délibère favorablement pour l'entrée au capital dans la société de projet à hauteur de 11,7%.
		X	La commune d'EUVY propose une zone d'accélération ENR incluant la zone d'implantation potentielle du projet porté par SEPALE
2024	Janvier	X	2e Comité de pilotage : présentation des résultats des études et des premiers scénarios d'implantation
	Mars	X	La commune de CORROY propose une zone d'accélération ENR favorable au projet porté par SEPALE
	Avril	X	Bulletin d'information n°5 distribué à EUVY et CORROY : présentation des résultats des études, des scénarios d'implantation et invitation aux permanences.
	Mai	X	Permanences publiques sur les scénarios et mesures ERC-A à EUVY et CORROY
	Juin	X	3e Comité de pilotage : présentation des deux scénarios en lice. Choix collectif du scénarios 3 lignes.
	Été	X	Echanges avec les différentes parties prenantes pour définir l'implantation : AFR, propriétaires, Armée, GRTgaz, ...
	Août	X	L'AFR d'EUVY adopte la convention d'occupation temporaire pour l'utilisation des chemins
	Septembre	X	L'AFR de CORROY adopte la convention d'occupation temporaire pour l'utilisation des chemins
	Automne	X	Présentation du projet retenu aux parties prenantes : élus, AFR, propriétaires, fermiers, services de l'Etat, riverains, ...

X Information
X Concertation
X Délibération



ETUDE DES ENJEUX ET
SENSIBILITÉS :

ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL

ETATS INITIAUX : SERVITUDES ET CONTRAINTES

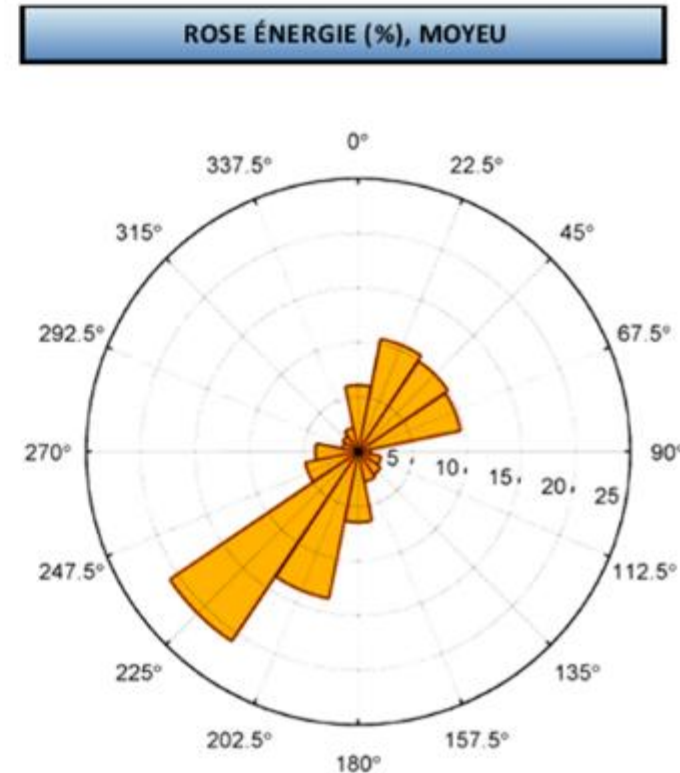
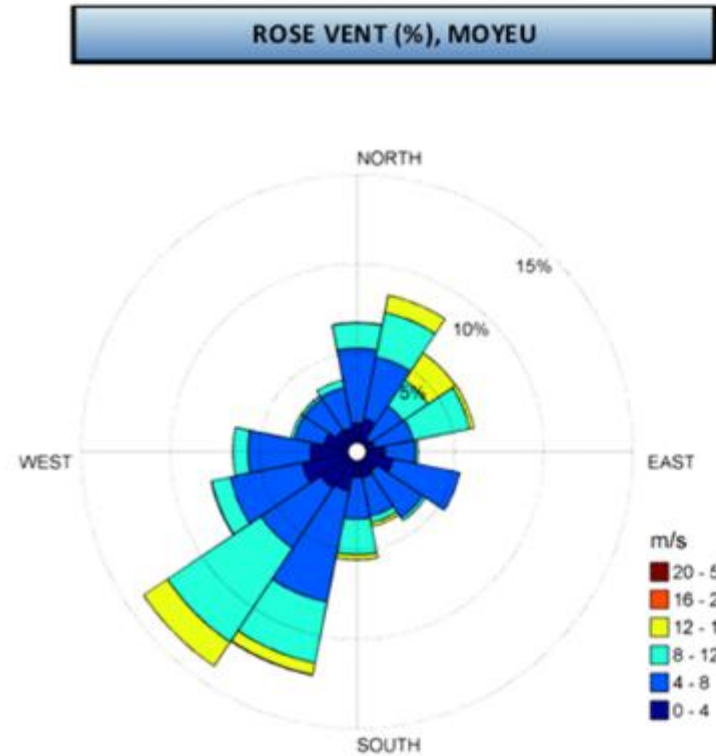


Pour définir la Zone d'implantation potentielle (ZIP) du projet éolien du Champ Papillon, les principales servitudes et contraintes ont été cartographiées dont notamment :

- Eloignement par rapport aux différents réseaux existants : gaz, faisceau hertzien, routes départementales. La ligne RTE comprise dans la ZIP est prise en considération.
- Eloignement de 500 m des habitations et des monuments historiques (distance réglementaires) + respect d'une distance de 1000 m aux habitations + limiter la ZIP à l'ouest d'Evvy afin de préserver les vues vers le sud et l'est du village (engagements vis-à-vis de la commune);
- Contraintes aéronautiques permettant d'envisager des éoliennes de 220 à 240 m avec des rotors autour de 175m de diamètre;
- Identification des espaces boisés inclus dans la ZIP ;
- Prise en compte des parcs éoliens voisins.

ETATS INITIAUX : ETUDE DU POTENTIEL ÉOLIEN

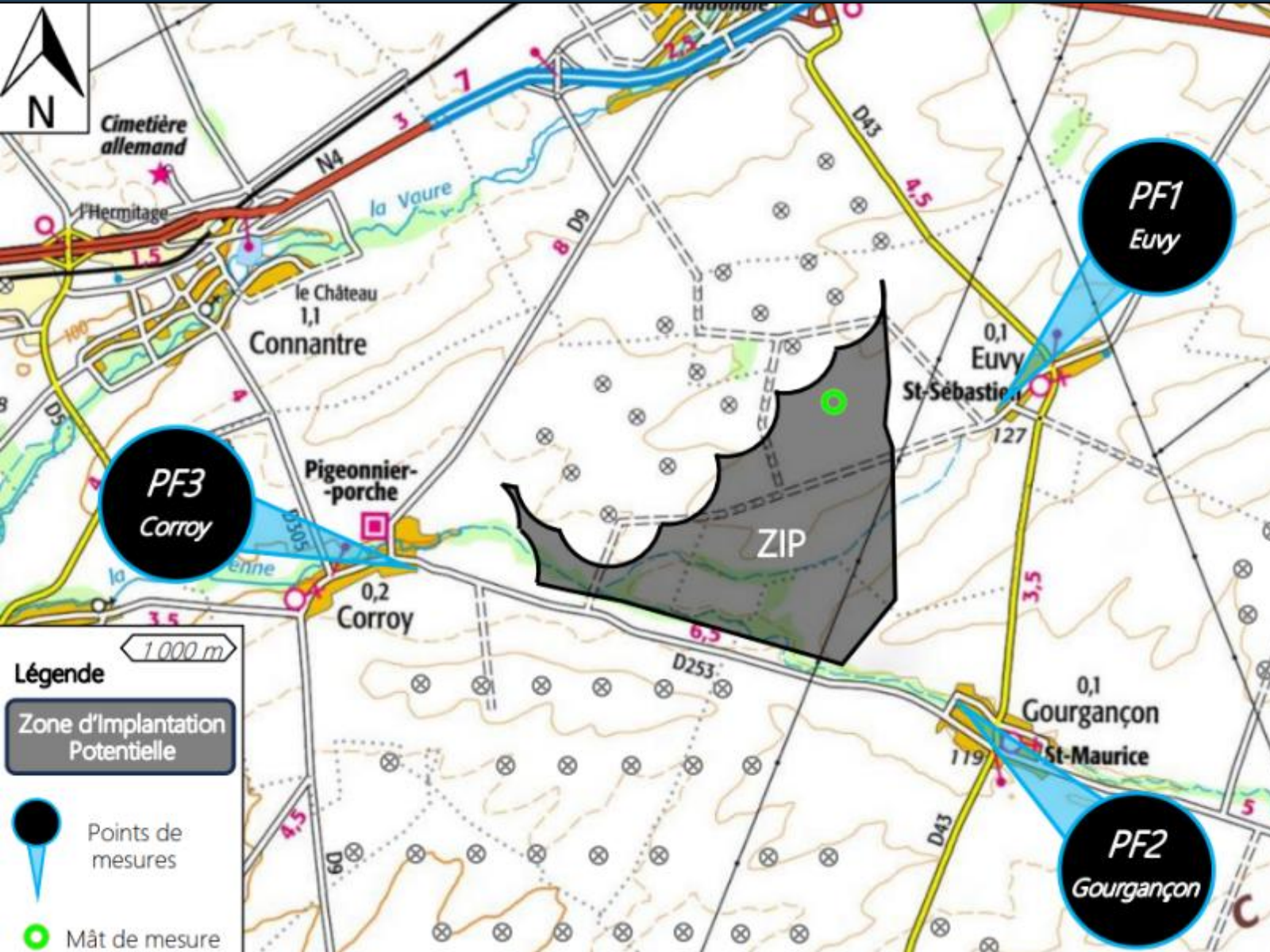
- 30 mois de mesures
- Vent dominant du sud-ouest
- Potentiel éolien confirmé
- Les mesures du vent se poursuivent et sont utilisées dans le cadre des études environnementales
- Estimation du productible avec intégration des données météo long terme



ETATS INITIAUX : MILIEU PHYSIQUE

Thématique		Enjeu
Topographie	Plaine de la Champagne-Crayeuse	Faible
Hydrographie / Gestion des eaux	Présence de la Maurienne et de la Grande Noue sur la zone d'implantation potentielle	Modéré
Géologie / Pédologie	Plateau calcaire, localement recouvert d'alluvions au niveau de la Maurienne et de la Grande Noue	Nul à faible
Hydrogéologie	Masse d'eau souterraine « Craie de Champagne sud et centre » (FRHG208)	Faible
Risques naturels	Risques sismiques	Très faible
	Risque radon	Nul à très faible
	Risques mouvements de terrain	Très faible
	Aléas retrait – gonflement des argiles	Nul à faible
	Risques inondations	Faible à modéré (remontée de nappe)
Climatologie / Données de vent	Vents forts / tempêtes / orages	Faible
	Gelées (risques de formation de glace)	Modéré
Qualité de l'air	Contribution aux émissions polluantes	Nul

ETATS INITIAUX : ETUDE ACOUSTIQUE



3 sonomètres installés du 22 décembre 2022 au 26 janvier 2023

- Mesures sur EUVY, CORROY, GOURGANÇON
- Mesures réalisées en hiver avec un environnement sonore généralement le plus faible des 4 saisons : contexte protecteur vis-à-vis des riverains et plus contraignant pour l'exploitant du parc.
- Direction de vent conforme à la rose des vents et représentative des vents rencontrés sur site sur le long terme.

Résultats bruit résiduel:

- Entre 31,5 et 37,0 dB(A) à 7 et 8 m/s en diurne
- Entre 28,0 et 34,5 dB(A) à 7 et 8 m/s en nocturne

Conclusion : zone qualifiée de calme, potentiel bridage acoustique à envisager selon l'implantation

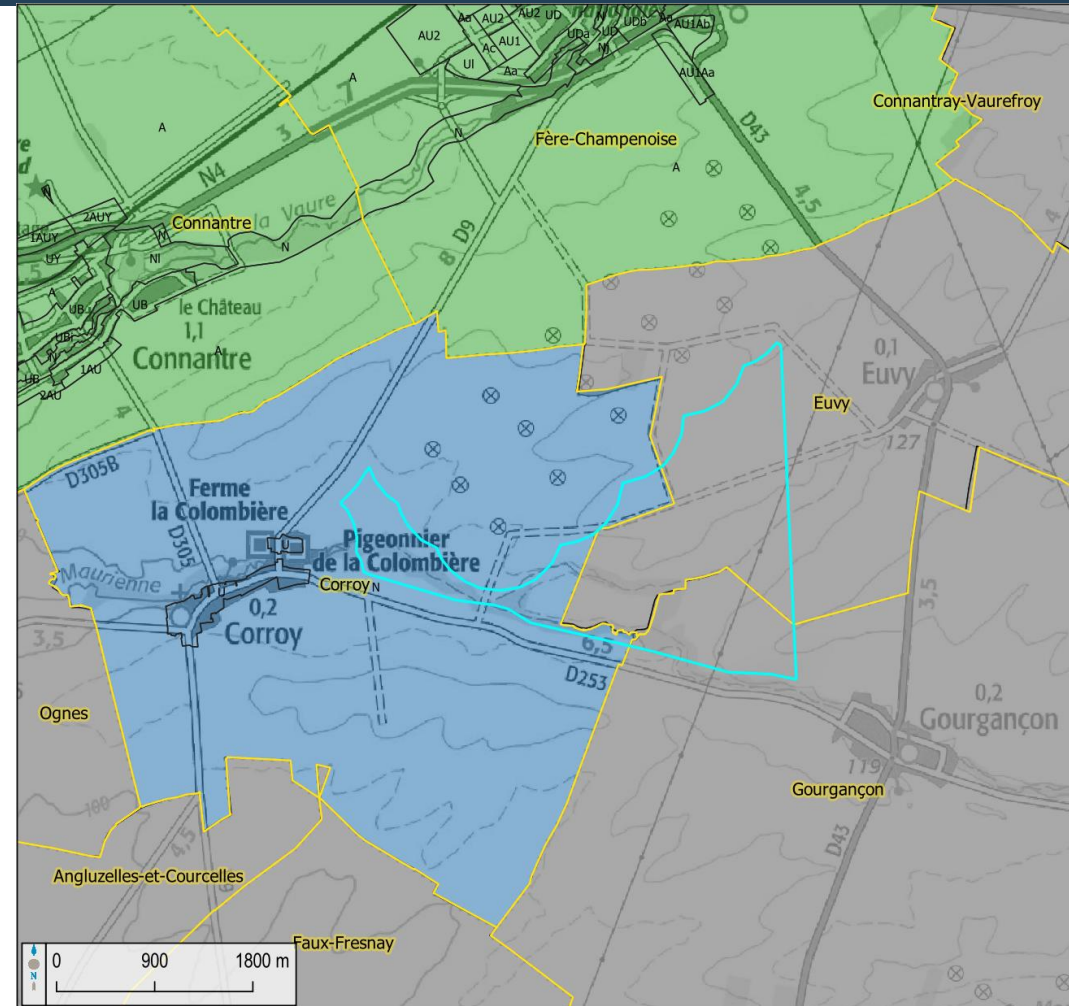
ETATS INITIAUX : DOCUMENTS D'URBANISME

Les communes d'Euvy et de Gourgauçon sont pour l'instant sans document d'urbanisme, le Règlement National d'Urbanisme (RNU) doit donc s'y appliquer. Les aérogénérateurs, en tant qu'équipements collectifs et éléments de mise en valeur des ressources naturelles, sont considérés comme compatibles avec les dispositions du RNU et peuvent donc être autorisés en dehors des « parties actuellement urbanisées » de ces communes.

La commune de Corroy bénéficie d'une carte communale. Les éoliennes de ce projet sont envisagées en zone nC « non Constructive ». La zone nC autorise notamment *« l'adaptation, la réfection ou l'extension des constructions existantes ou des constructions nécessaires à des équipements collectifs, et à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles. Les aérogénérateurs sont de ce fait considérés comme compatibles avec les dispositions de la carte communale et peuvent donc être autorisés à plus de 500 m des zones C « constructibles ».*

Les conseils municipaux d'Euvy et de Corroy ont proposé l'un et l'autre au préfet des zones d'accélération des énergies renouvelables favorables à l'éolien dans lesquelles le projet du Champ Papillon s'inscrit pour les deux communes.

- Euvy : septembre 2023.
- Corroy : mars 2024



Document d'urbanisme

Projet : Secteur Euvy/Corroy

Auteur : Antoine JULLION

Source(s) : Scan IGN, INSEE, Géoportail urbanisme

Date : 24/11/2021

Légende :

Base de donnée TELCO

Limites administratives

Zone d'étude

Limite communale

Document d'urbanisme

Carte Communale

Plan Local d'Urbanisme

Plan Local d'Urbanisme intercommunale

Plan d'occupation des Sols

Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur

RNU

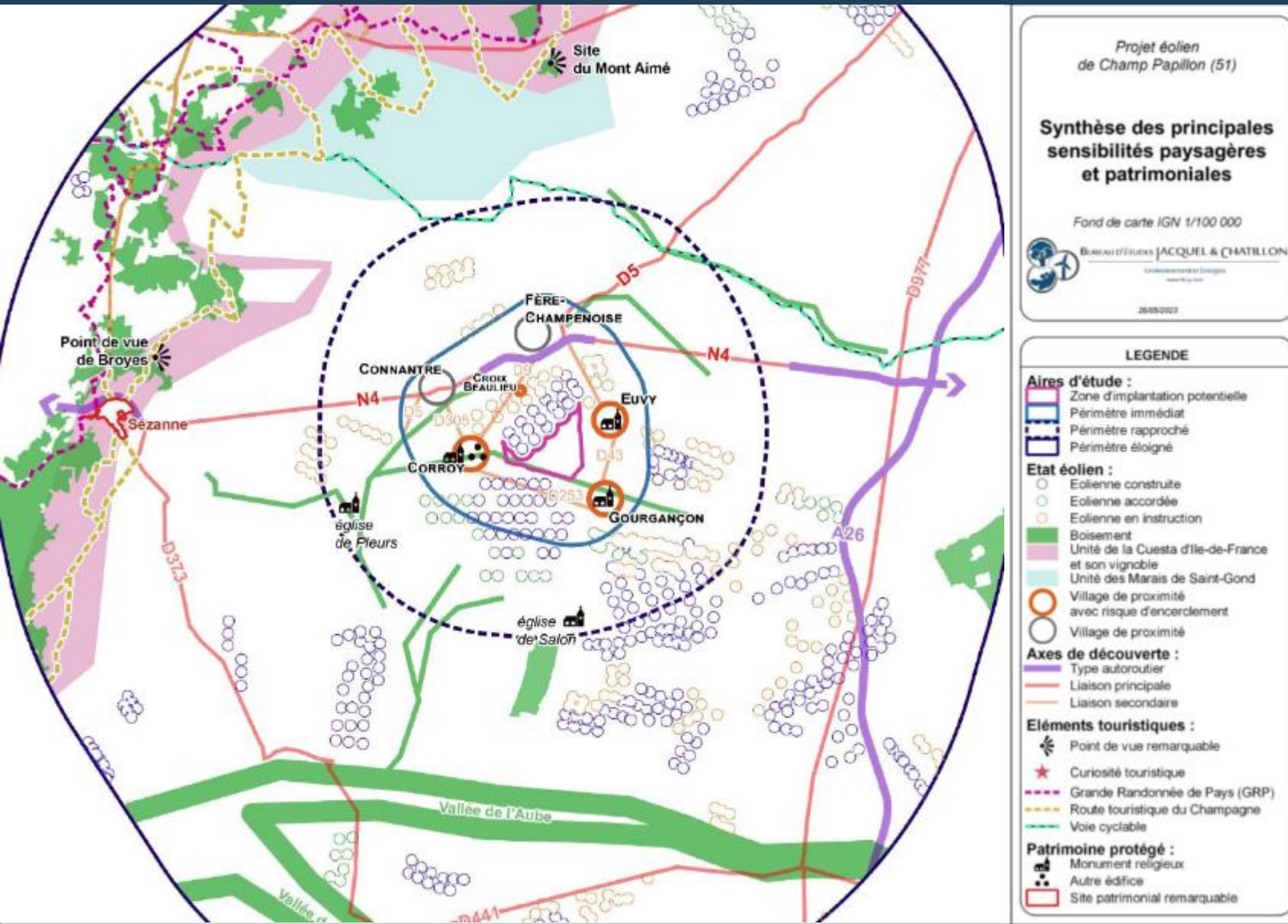
RNU

Zonage document d'urbanisme

ETATS INITIAUX : MILIEU HUMAIN

Thématique		Enjeu
Démographie	Population potentiellement exposée et mode de vie local	Faible
Occupation du sol	Compatibilité avec les usages du sol au niveau du site d'implantation potentielle (90 % de terres agricoles, le reste étant composé de boisements)	Faible à modéré
	Compatibilité des documents d'urbanisme applicables	Nul
Activités économiques	Activités agricoles	Faible
	Activités industrielles, ICPE à proximité, et risques technologiques (site à plus de 300 mètres d'ICPE et à bonne distance de sites pollués)	Faible
	Activités de service (peu représentée sur les communes d'implantation)	Faible
	Attractivité touristique du site d'étude (site n'ayant pas de vocation touristique)	Nul à faible
Servitudes techniques	Périmètres de protection de captages AEP à proximité	Nul
	Contraintes aéronautiques (La DSAE signale que le projet éolien tel que projeté présente une gêne acceptable)	Faible à modéré
	Contraintes radars météorologiques (site se trouve en dehors des contraintes du radar météorologique d'Arcis-sur-Aube)	Nul
	Contraintes des réseaux et canalisations (présence d'une ligne RTE sur la ZIP et d'une canalisation de gaz à 120 m environ)	Faible à fort
Environnement sonore	Niveau sonore ambiant initial (Période nocturne déterminée comme sensible)	Faible à modéré

ETATS INITIAUX : PAYSAGE ET PATRIMOINE



- Paysage de Champagne Centrale où la composante éolienne est déjà très présente.
- L'élément éolien fait partie intégrante du paysage moderne de cette portion de territoire de la Marne.
- Enjeux : insérer le futur parc au sein des autres parcs éoliens existants et autorisés notamment Féréole et Corroy Energies situés dans l'aire d'étude immédiate.

Recommandations :

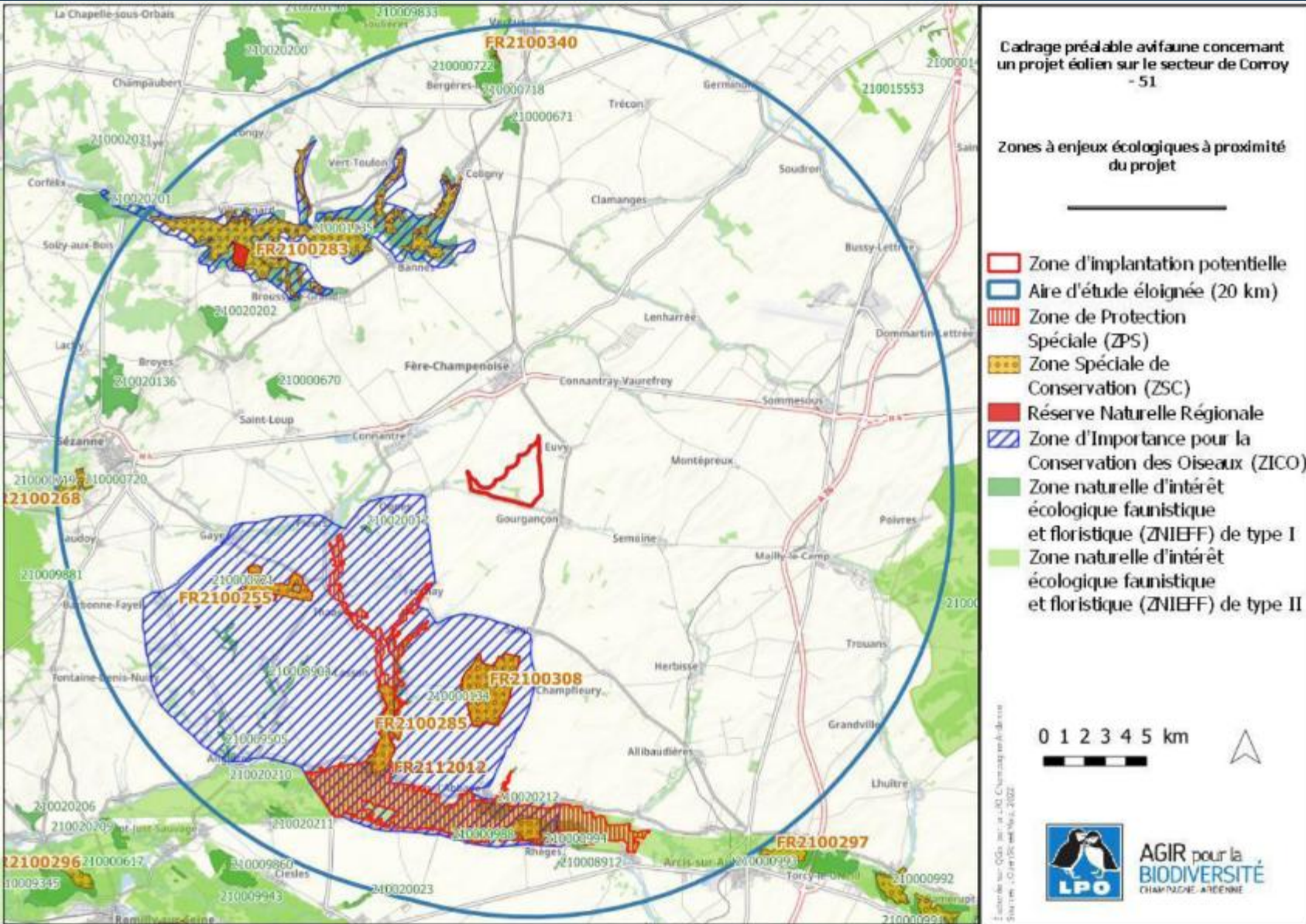
- ➔ Densifier sans saturer ni encercler les villages alentours ;
- ➔ Structurer le parc de façon à respecter les lignes anthropiques et du paysage.

ETATS INITIAUX : PAYSAGE ET PATRIMOINE

Catégorie	Thématique	Synthèse des principaux enjeux		Niveau des sensibilités
Contexte éolien	Stratégie de développement	Insertion du projet au sein des parcs éolien.		Modéré
Paysage local	Lieux de vie	Aire d'étude immédiate	Euvy	Modéré à fort
			Gourgançon	Modéré (centre-bourg) à fort (quelques habitations au Nord de la Vaurienne)
			Corroy	Modéré
			Connantre	Faible
			Ferme la Croix Beaulieu	Modéré
			Fère-Champenoise	Faible
	Axes de déplacement locaux	Aire d'étude immédiate	D9	Modéré
			D43	Modéré à fort
			D253	Modéré
			D305, D5	Faible
Macro-paysage	Lieux de vie	Aire d'étude rapprochée	Ensemble des villages	Très faible à faible
		Aire d'étude éloignée		Très faible à faible
			Arcis-sur-Aube	Nul à très faible
	Axes de déplacement principaux	A26		Très faible
		N4		Faible
		D5		Faible à modéré
		D951, D933		Très faible
		D373, D441, D677		Très faible à faible
		Voies ferrées		Nul à très faible
		La Champagne Centrale		Modéré
	Unités paysagères	La Plaine Ouest		Faible
		La Cuesta d'Ile-de-France		Faible
		Les Marais de Saint-Gond		Très faible à faible
		La Brie Champenoise		Très faible
		La Brie Forestière		Nul à très faible
		Les Vallées de la Champagne Crayeuse		Faible

ETATS INITIAUX : PAYSAGE ET PATRIMOINE

Catégorie	Thématique	Synthèse des principaux enjeux		Niveau des sensibilités
Macro-paysage	Activités touristiques	Points de vue remarquables	Point de vue du Mesnil-sur-Oger, Panorama de Toulon-la-Montagne, Belvédère du monument national de la Victoire de la Marne	Nul
			Table orientation du Mont Aimé	Faible
			Point de vue de Broyes	Faible
		Principaux éléments touristiques	Lieux de mémoire lié à la Première Guerre mondiale	Faible
			Parcs et Jardins	Faible
			Activités de loisir	Nul à très faible
			Curiosités	Nul
			Sézanne, Petite cité de caractère	Nul à très faible
		Routes touristiques du Champagne	Côte des Blancs Coteau du Sézannais et du Petit Morin	Nul à faible
		Circuits et chemins de découverte	Chemins de Grande Randonnée de Pays et de Promenade et Randonnée	Nul à faible
Voie cyclable	Faible			
Train touristique la Traconne	Nul à faible			
Patrimoine protégé et site UNESCO	Monuments historiques	Aire d'étude immédiate	Pigeonnier-porche à Corroy	Visibilité et covisibilité : Faible
			Eglise d'Euvy	Visibilité : Faible Covisibilité : Modéré
			Eglise de Gourgançon	Visibilité : Faible Covisibilité : Modéré
			Eglise de Corroy	Visibilité : Modéré Covisibilité : Modéré
		Aire d'étude rapprochée	Eglise de Salon	Visibilité et covisibilité : Faible
			Eglise de Pleurs	Visibilité et covisibilité : Faible
		Aire d'étude éloignée	Autres monuments	Nul à très faible
	Sites classés et inscrits	Aire d'étude immédiate	L'Arbre de la Liberté à Fère-Champenoise	Visibilité et covisibilité : Faible
		Aire d'étude éloignée	Mont Aimé	Visibilité et covisibilité : Faible
			Site du château de Mondement-Montgivroux	Très faible
			Centre ancien de Sézanne	Visibilité : Nul Covisibilité : Faible
			Mail des Cordeliers de Sézanne	
			Château et son parc à Arcis-sur-Aube	Nul à très faible
			Pièce d'eau dite « Puits Saint Martin », Lavoir, et Place du Donjon à Vertus	
			Porte de Ville dite « Porte Baudet » à Vertus	
	SPR	Aire d'étude éloignée	SPR de Sézanne	Visibilité : Nul Covisibilité : Faible
	UNESCO	Aire d'étude éloignée	Coteaux, Maisons et Caves de Champagne (labélisé)	Nul
			Sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale (candidature)	Très faible



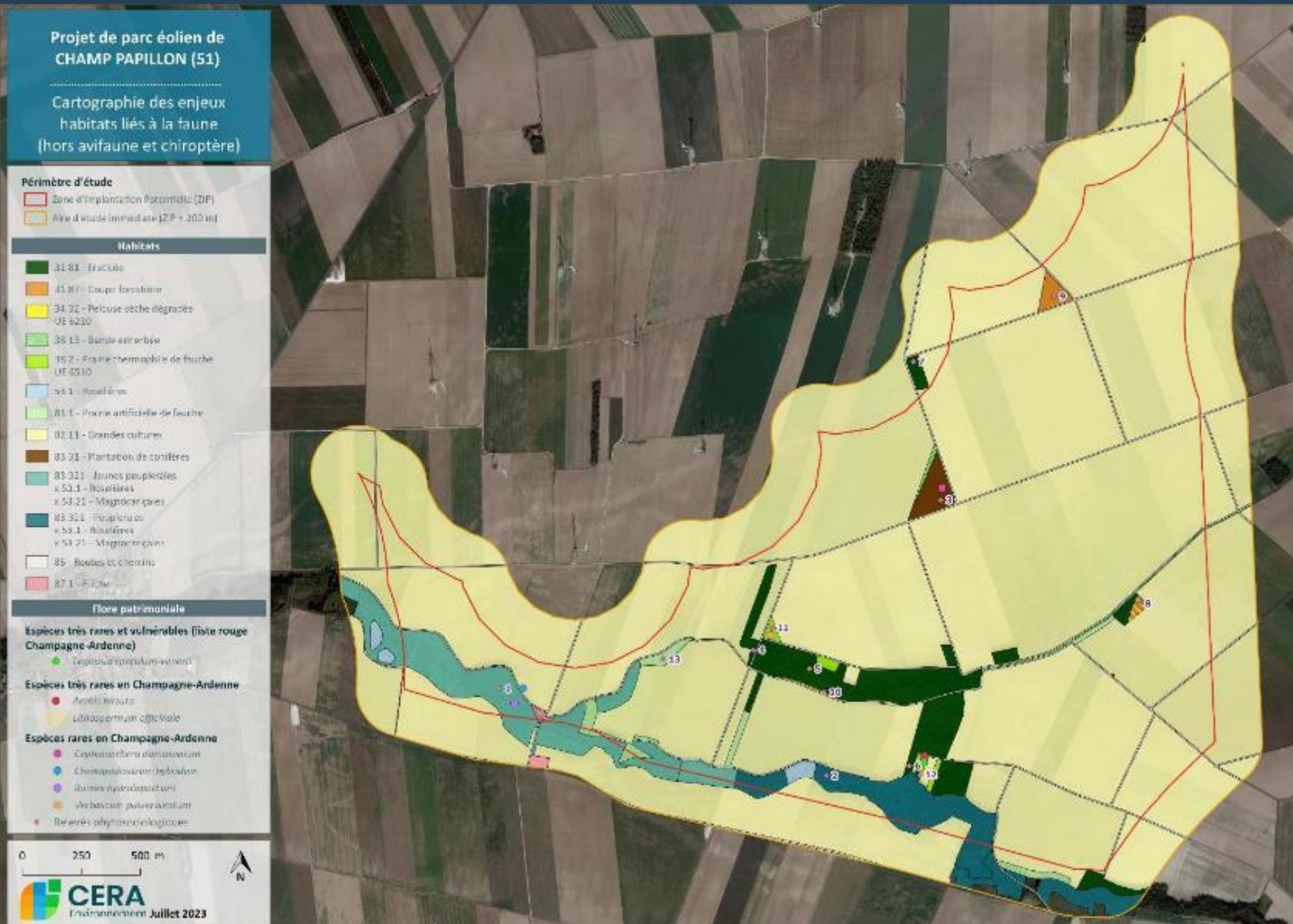
Zonages réglementaires :

- Natura 2000 : 1 ZPS et 7 ZSC dans l'aire d'étude éloignée du projet (20 km). Les enjeux principaux de ses sites Natura 2000 sont liés aux oiseaux, aux chiroptères et à d'autres taxons faunistiques (hors chiroptères et oiseaux), notamment les poissons, les amphibiens, les insectes (lépidoptères) et mammifères ;
- l'arrêté de protection de biotope de l'ancien aérodrome de Marigny est localisé à plus de 9 km ;
- la réserve naturelle régionale du Marais de Reuves est à plus de 14 km de la ZIP.

Zonages d'inventaires :

- 28 ZNIEFF de type I, 6 ZNIEFF de type II : Les 34 ZNIEFF présentent toutes des enjeux liés aux habitats ou à la flore. On note également que 23 d'entre elles présentent des enjeux liés aux oiseaux, 10 présentent des enjeux liés aux chiroptères et que 20 présentent des enjeux liés à d'autres taxons faunistiques, principalement les insectes (odonates, lépidoptères et orthoptères), les amphibiens, reptiles, les mammifères (autres que chiroptères), les poissons ou les crustacés ;
- 2 ZICO : la plus proche est localisée à 2,3 km du projet et la seconde est située à un peu moins de 10km du projet ;
- 13 sites des CEN : Les sites des conservatoires d'espaces naturels sont localisés à plus de 8 km du projet.

ETATS INITIAUX : ENVIRONNEMENT



- Majorité de grandes cultures à enjeux modérés. Les quelques boisements et milieux buissonnants au sud concentrent les principaux enjeux du site
- Absence de zones humides
- Avifaune nicheuse : principaux enjeux centrés sur l'avifaune de plaine nicheuse (busards, Œdicnème criard) et sur une espèce liée aux milieux buissonnants : la Pie-grièche écorcheur
- Avifaune hivernante : un individu d'une espèce présentant un enjeu modéré fréquente les milieux ouverts du site en stationnement hivernal (Faucon émerillon)
- Flux migratoire confirmé bien que diffus sur la plaine agricole : aucun couloir local identifié
- Chiroptères : Enjeux faibles dans les grandes cultures. Les chiroptères utilisent principalement les boisements comme corridors, et certains milieux ouverts comme les friches, les pelouses et les bandes enherbées.



Recommandations :

- Alignement avec les éoliennes existantes dans le sens du flux migratoire (nord-est/sud-ouest)
- Distance inter-éoliennes de 300 m minimum, et maintien d'un écart de 1500 m avec les autres groupes d'éoliennes dans le sens NE-SO.
- Limitation du nombre d'éoliennes.
- Distance aux boisements de 200 m bout de pale minimum pour la protection des chiroptères.
- Garde au sol (distance sol-bas de pale) au moins égale à 30 m pour réduire le risque de collision avec la faune volant à faible altitude.



ETUDES DES SCÉNARIOS ET VARIANTES

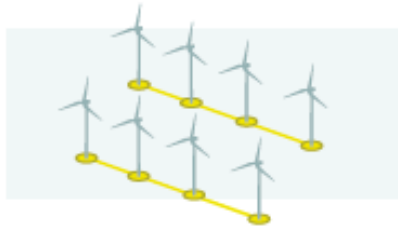
SCÉNARIOS ET VARIANTES : MÉTHODOLOGIE

Construction des scénarios et des variantes

1. Définition et évaluation des scénarios d'implantation :



Ligne



Double ligne

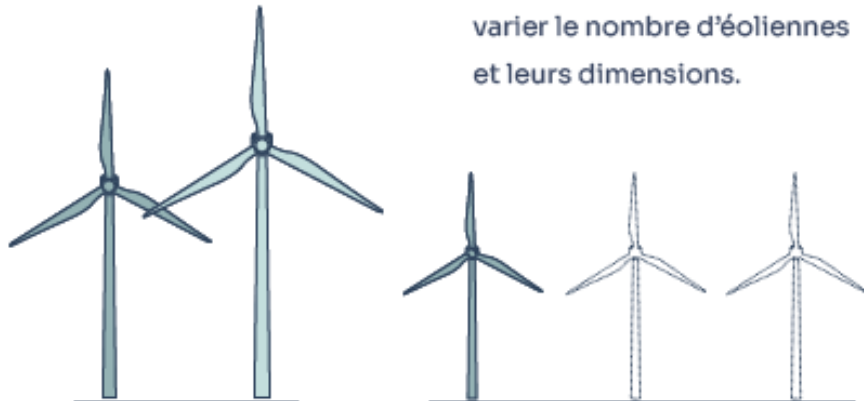


Courbe



Îlots

2. Déclinaison du meilleur scénario selon des variantes pour tendre vers l'implantation de moindre impact :

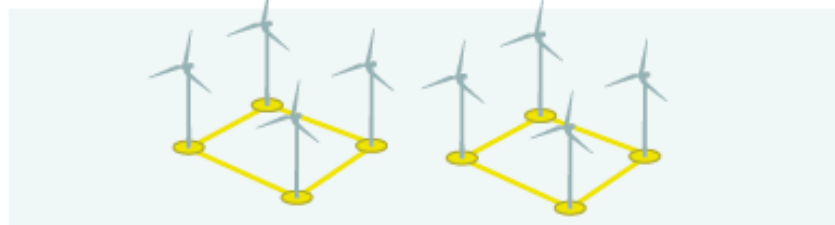


Par exemple en faisant varier le nombre d'éoliennes et leurs dimensions.

Îlots v2



Îlots v3



- Concevoir des scénarios d'implantation sur la base des enjeux et sensibilités relevés précédemment;
- Comparer ces scénarios au regard des différentes thématiques ;
- Faire des choix en intégrant les différentes parties prenantes pour retenir le scénario le plus adapté;
- Etudier des variantes d'implantation à partir du scénario retenu en améliorant les réponses qu'elles apportent vis-à-vis des enjeux, des sensibilités et des attentes locales.

SCÉNARIOS ET VARIANTES : INFORMATIONS ET PERMANENCES

Des permanences ont eu lieu les 17 et 18 avril 2024 à la mairie d'EUVY et à la salle communale de CORROY, après distribution du bulletin d'information en porte à porte à EUVY et boitage à CORROY :



Scénario 1 ligne



Les participants n'ont pas retenu le scénario à 1 ligne : seulement 20% le juge pertinent ou équivalent

Scénario 2 lignes



Le scénario à 2 lignes est privilégié : 40% le trouve équivalent aux autres et 40% le trouve + pertinent

Scénario 3 lignes



Le scénario à 3 lignes arrive en second : 20% le juge équivalent et 30% le trouve + pertinent

✚ Comparaison des scénarios au regard des différentes thématiques : environnement, paysage, avis des communes, foncier, production, ...

➔ Les scénarios 2 lignes et 3 lignes ont fait l'objet de variantes d'implantation afin de mieux répondre aux différents enjeux identifiés dans les états initiaux et aux contraintes locales.

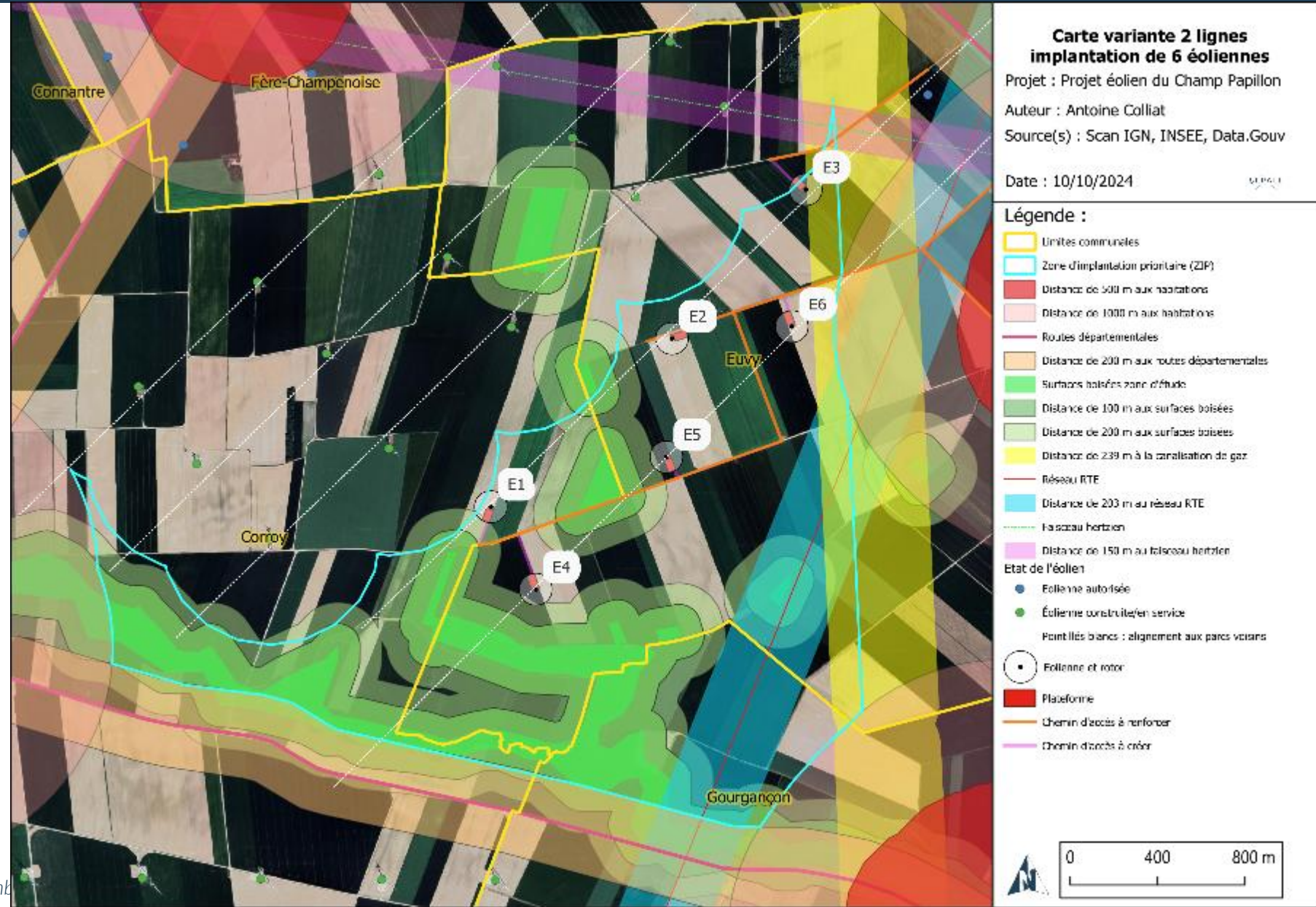
ETUDE DES VARIANTES : VARIANTE 2 LIGNES

Eloignement des boisements à plus de 200 m ou en limite.

Maintien de passages pour les migrants dans le sens nord-est/sud-ouest et le long de la vallée de la Maurienne.

Armée a priori ok sous réserve de limiter la hauteur des éoliennes à 200 m

Locaux et foncier (communes, AFR, propriétaires, agriculteurs) favorables.



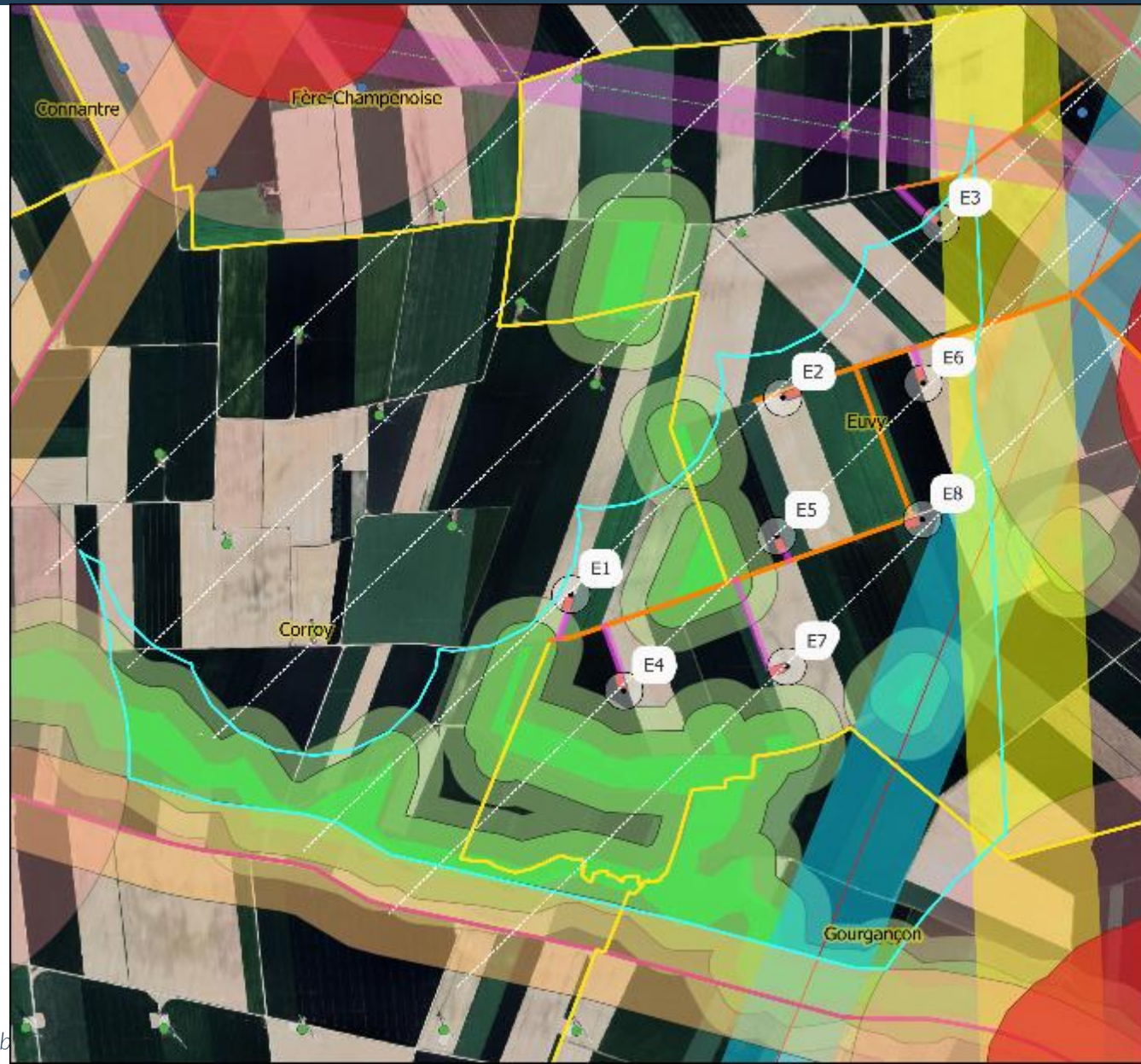
ETUDE DES VARIANTES : VARIANTE 3 LIGNES

Eloignement des boisements à plus de 200 m ou en limite.

Maintien de passages pour les migrants dans le sens nord-est/sud-ouest et le long de la vallée de la Maurienne.

Armée a priori ok sous réserve de limiter la hauteur des éoliennes à 200 m

Locaux et foncier (communes, AFR, propriétaires, agriculteurs) favorables.



Carte variante 3 lignes implantation de 6 éoliennes

Projet : Projet éolien du Champ Papillon

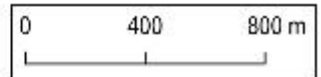
Auteur : Antoine Colliat

Source(s) : Scan IGN, INSEE, Data.Gouv

Date : 10/10/2024

Légende :

- Limites communales
- Zone d'implantation prioritaire (ZIP)
- Distance de 500 m aux habitations
- Distance de 1000 m aux habitations
- Routes départementales
- Distance de 200 m aux routes départementales
- Surfaces boisées zone d'étude
- Distance de 100 m aux surfaces boisées
- Distance de 200 m aux surfaces boisées
- Distance de 239 m à la canalisation de gaz
- Réseau RTE
- Distance de 200 m au réseau RTE
- Faisceau horizon
- Distance de 150 m au faisceau horizon
- Etat de l'éolien
 - Éolienne autorisée
 - Éolienne construite/en service
 - Poinçonnés blancs : alignement, aux percés voisins nord-est/sud-ouest
 - Éolienne et rotor
 - Plateforme
 - Chemin d'accès à renforcer
 - Chemin d'accès à créer



SCÉNARIOS ET VARIANTES : CHOIX DE LA VARIANTE



3) Avis du COPIL

Les membres du COPIL ont été invités à s'exprimer et à donner leur préférence sur les deux variantes après présentation des photomontages depuis les villages d'EUVY, CORROY et GOURGANCON, ainsi que depuis la route départementale entre EUVY et FERE-CHAMPENOISE (diapositives 25 à 32). Les interventions sont unanimes : sur le plan visuel, il n'y a pas ou peu de différence entre les deux variantes. Les impacts sur le paysage et sur l'environnement seront assez proches d'une variante à l'autre alors que sur les plans économique et énergétique, le scénario 3 lignes/8 éoliennes est plus intéressant. Les membres du COPIL en concluent qu'ils privilégient un projet avec 8 éoliennes.

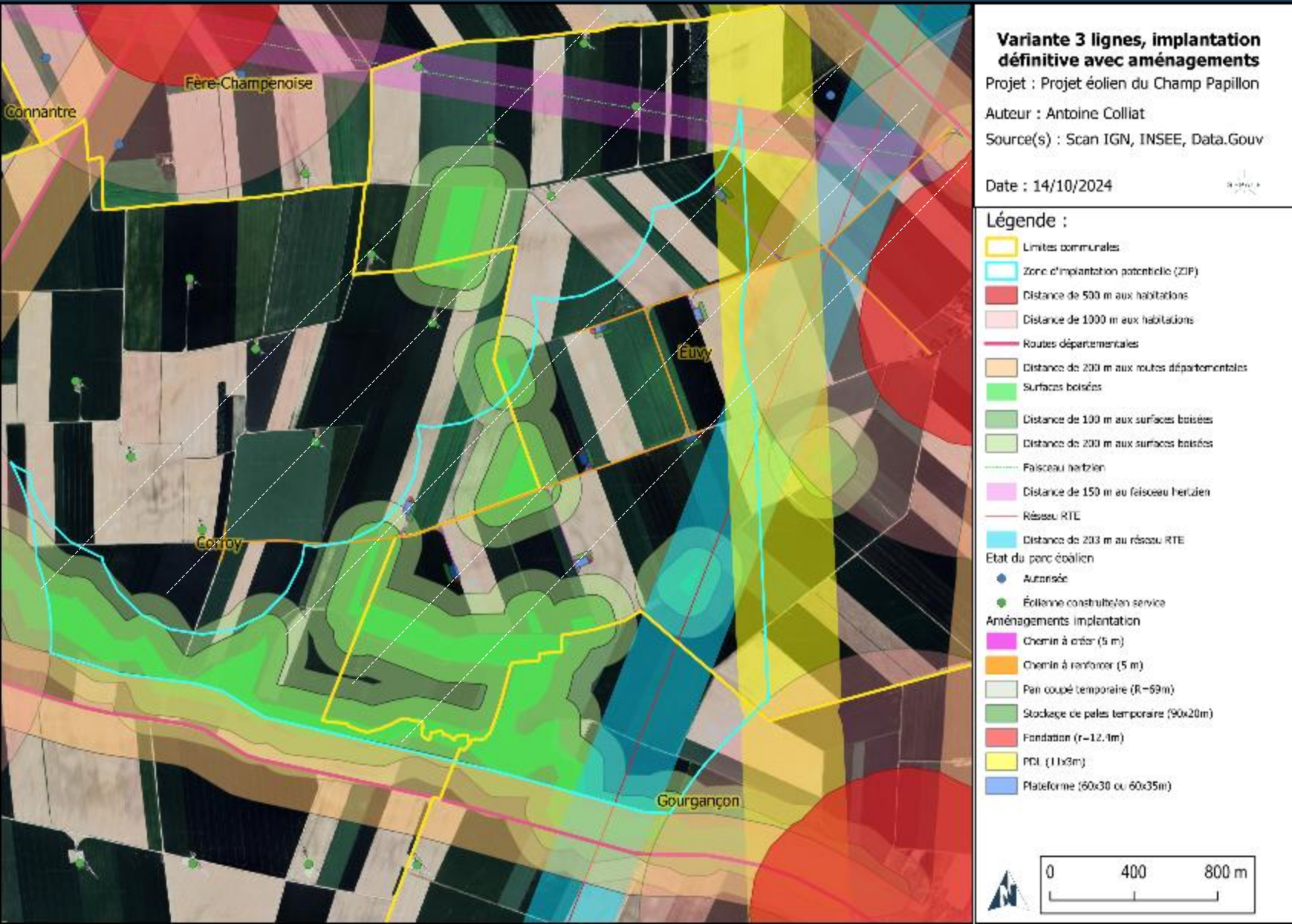
➔ Extrait du compte-rendu du comité de pilotage du 19 juin 2024



PRÉSENTATION DE L'IMPLANTATION RETENUE:

Principales caractéristiques, puissance projetée, desserte, raccordement, impacts et mesures, coût prévisionnel, retombées économiques...

IMPACT ET MESURES : IMPLANTATION RETENUE



- L'évolution des contraintes radar a impliqué de légers déplacements.
- La canalisation de gaz a nécessité de déplacer l'éolienne E3 pour laisser une distance de 239 m préconisée par GRTgaz.
- L'éolienne E7 a été déplacée de quelques mètres vers l'est faute d'accord pour le survol de la parcelle voisine.
- L'accès au parc depuis la D 43 se fera par le chemin dit des Vaudeux avec un pan coupé temporaire sur la parcelle ZC 29.
- 3 à 4 postes de livraison sont prévus sur la parcelle ZS 8 appartenant à la commune.
- Modèles retenus :

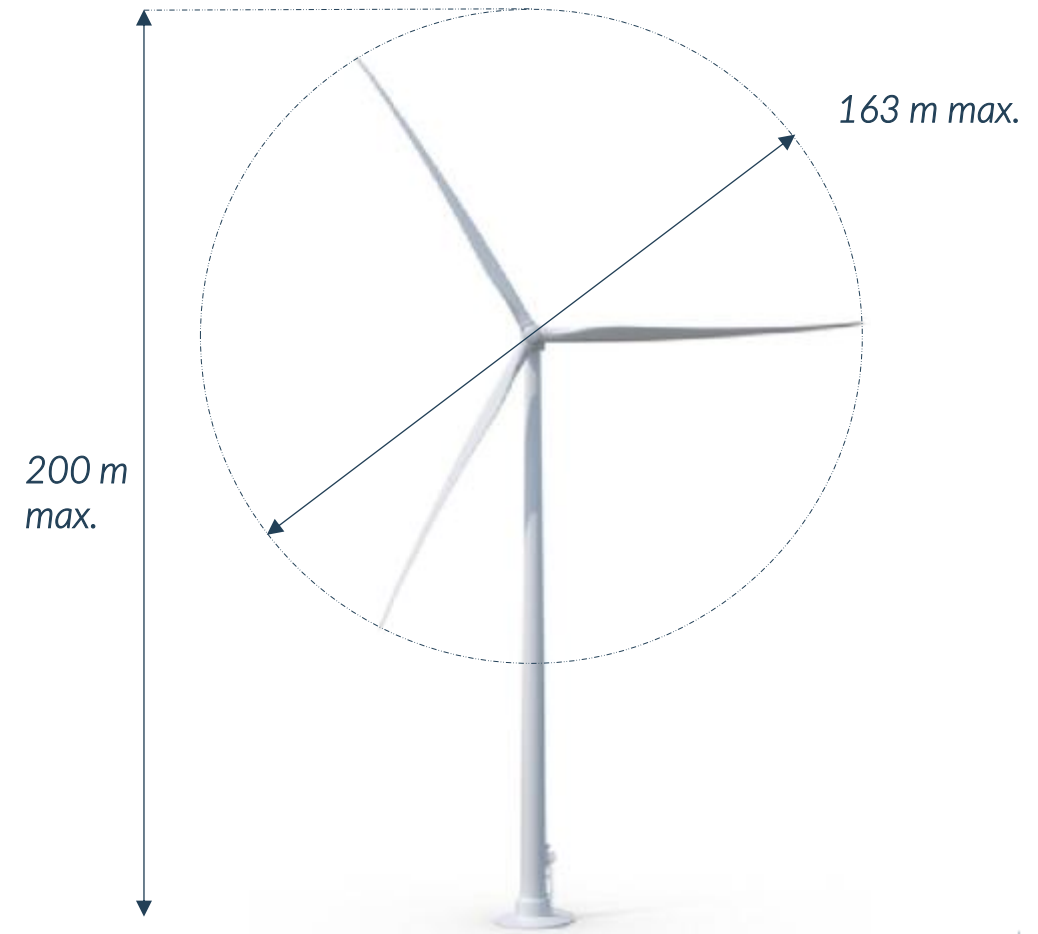
Modèle	hauteur moyen	hauteur totale	diamètre rotor
E160	119,8	199,8	160
N163	118	199,5	163
V163	117	198,5	163
V162	119	200	162

PRESENTATION DU PROJET : OBJECTIFS ET PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

➔ Objectifs du projet : transformer l'énergie cinétique du vent en énergie électrique et d'injecter cette électricité sur le réseau de distribution.

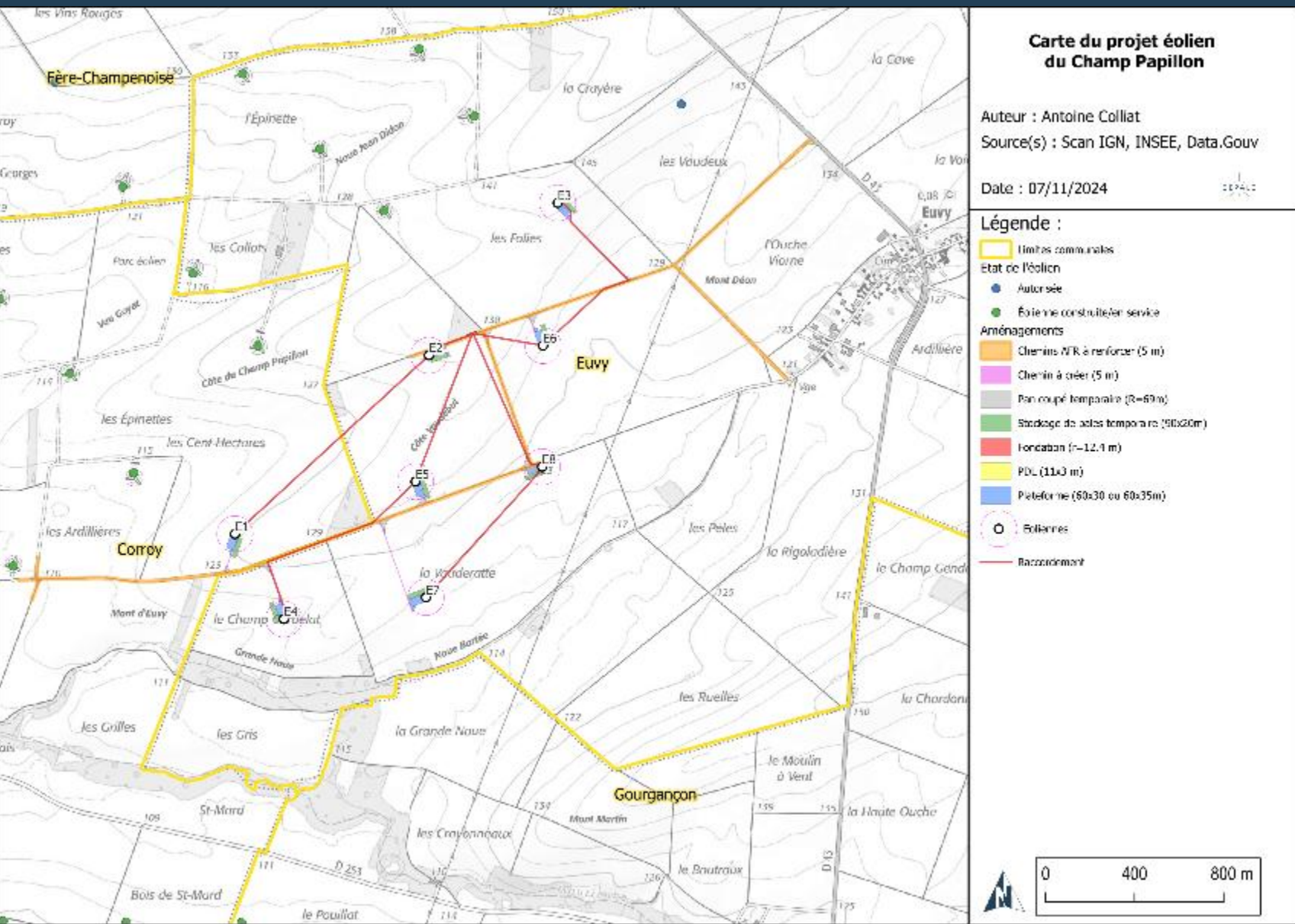
➔ Principales caractéristiques :

- 8 éoliennes d'une puissance unitaire maximale de 4,5 à 6 MW
 - 7 éoliennes sur la commune d'EUVY.
 - 1 éolienne sur la commune de CORROY.
- La puissance totale du parc sera donc de 36 à 48 MW maximum.
- La production annuelle attendue est d'environ 100 GWh, soit l'équivalent de la consommation électrique annuelle d'environ 45 000 personnes ou 21 000 ménages.
- Les caractéristiques maximales des éoliennes sont :
 - Hauteur (en bout de pale) : 200 m ;
 - Longueur des pales : 80 à 81,5 m ;
 - Hauteur du mât : 117 à 120 m ;
 - Puissance unitaire : 4,5 à 6 MW.
- Coût prévisionnel : entre 65 et 86 millions d'euros



4,5 à 6 MW

PROJET RETENU : CARTOGRAPHIE ET CHIFFRES CLÉS

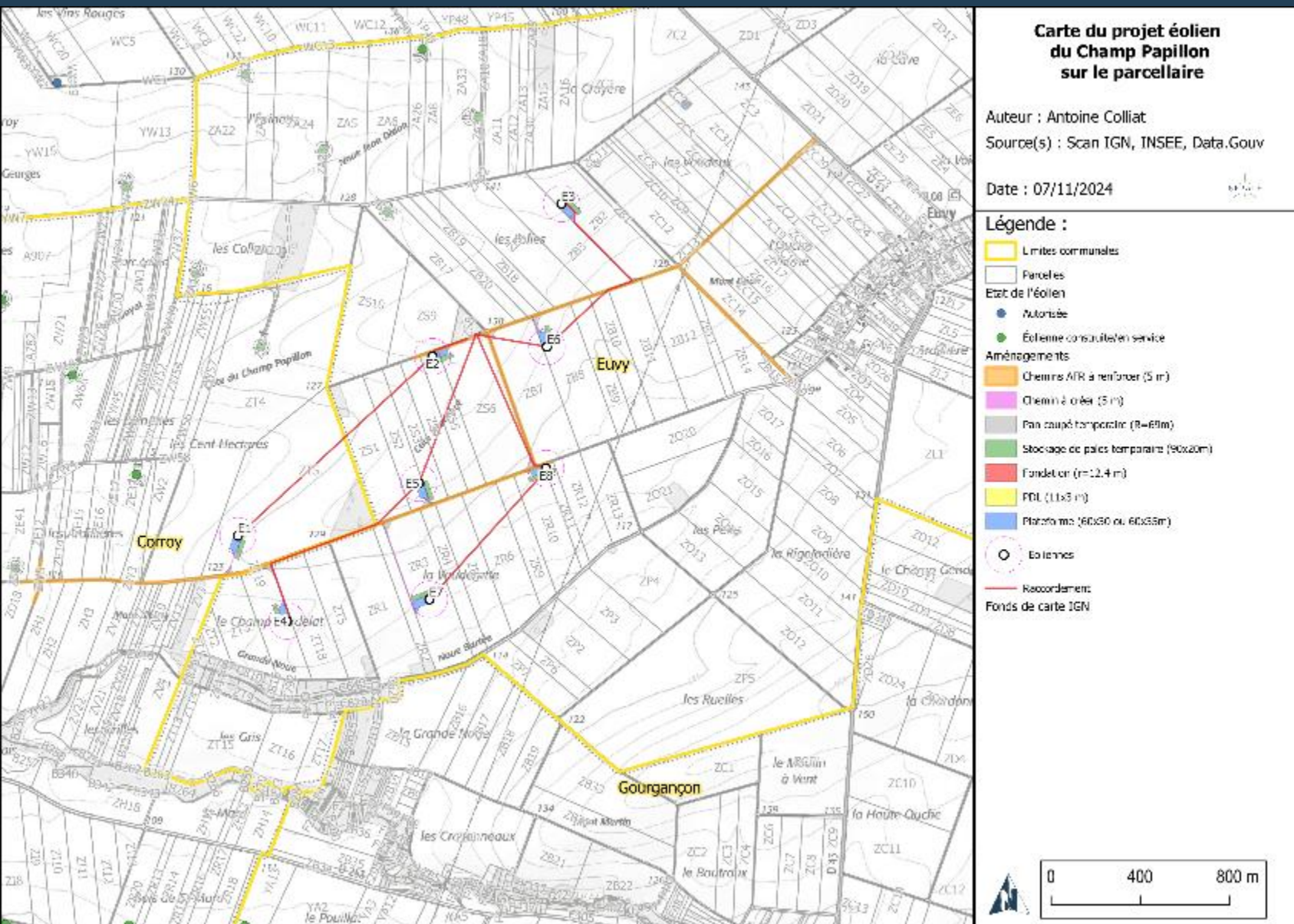


- 8 éoliennes avec des mâts de 117 à 120 m de hauteur ;
- Des pales de 80 à 81,5 m;
- Soit une hauteur totale de 198,5 à 200 m en bout de pale.

Modèle	hauteur moyen	hauteur totale	diamètre rotor	hauteur de garde
E160	119,8	199,8	160	39,8
N163	118	199,5	163	36,5
V163	117	198,5	163	35,5
V162	119	200	162	38

- Puissance unitaire entre 4,5 MW et 6 MW, soit 36 MW et 48 MW pour le parc.
- Environ 100 GWh/an , soit la conso. électrique d'environ 45 000 personnes et 40 000 tonnes de CO2 évitées/an.

PROJET RETENU : PLAN PARCELLAIRE ET RÉF. CADASTRALES



Parcelles concernées :

- Eolienne 1 : parcelle ZT 5 à CORROY
- Eolienne 2 : parcelles ZS 5 et ZS 6 à EUVY
- Eolienne 3 : parcelle ZB 2 à EUVY
- Eolienne 4 : parcelle ZT 19 à EUVY
- Eolienne 5 : parcelle ZS 2 à EUVY
- Eolienne 6 : parcelle ZB 8 à EUVY
- Eolienne 7 : parcelle ZR3 à EUVY
- Eolienne 8 : parcelles ZR 10 et ZR 11 à EUVY
- Postes de livraison : parcelle ZS 8 à EUVY

Propriété des parcelles :

- Propriétaires et fermiers privés variés (10 propriétaires et 9 fermiers différents)
- La parcelle accueillant les postes de livraison appartient à la commune d'EUVY (ZS 8 : parcelle anciennement boisée)
- Les chemins appartiennent aux associations foncières de Corroy et Euvy.

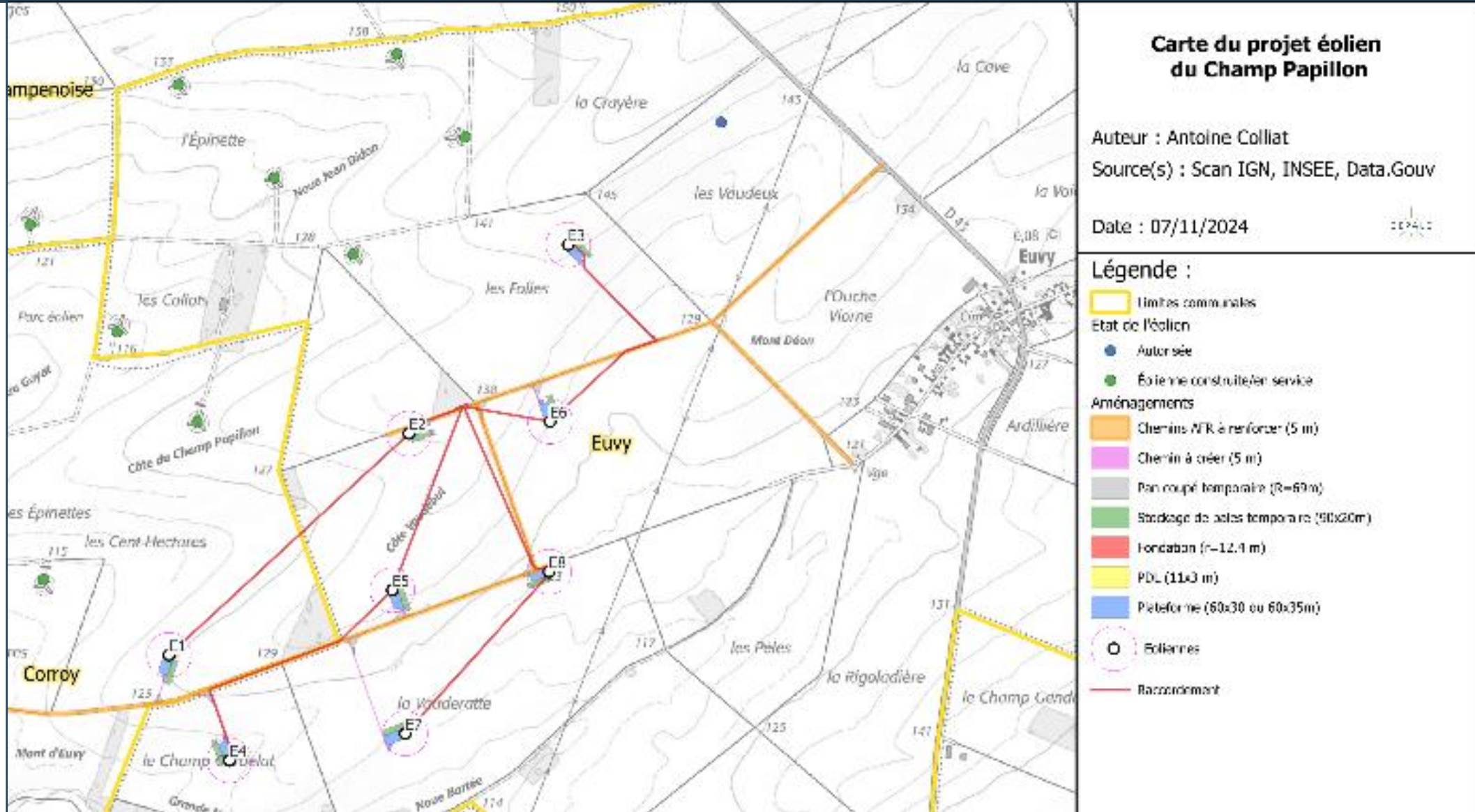
Usage actuel des parcelles : agricole (sauf ZS 8, parcelle communale en friche).

PRÉSENTATION DU PROJET : DESSERTE

→ Desserte :

Les éoliennes seront associées à un réseau de voiries en utilisant au maximum des chemins existants des AFR de Corroy et Euvy sur des largeurs d'environ 5 m. Quelques pistes d'accès devront être créées.

Pour accéder au site, les convois exceptionnels pourront emprunter la N4 puis la D43 entre Fère-Champenoise et Euvy



PRÉSENTATION DU PROJET : RACCORDEMENT

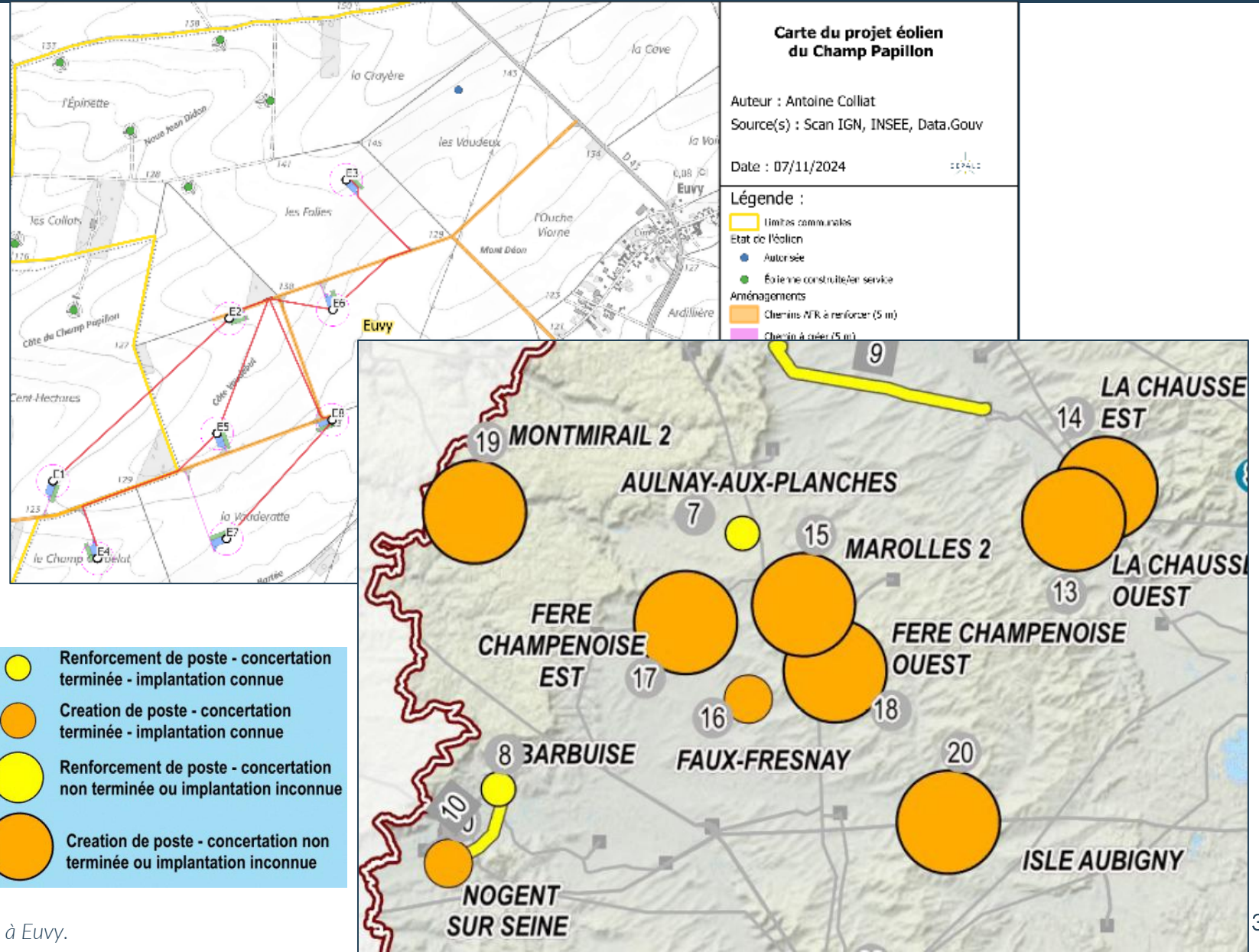
→ Raccordement :

Les 8 éoliennes sont raccordées à 3 ou 4 postes de livraison, via un réseau de câbles enterrés à environ un mètre de profondeur pour limiter l'impact sur les cultures.

Ces postes de livraison seront ensuite raccordés à un poste source qui sera disponible au moment de l'autorisation du projet.

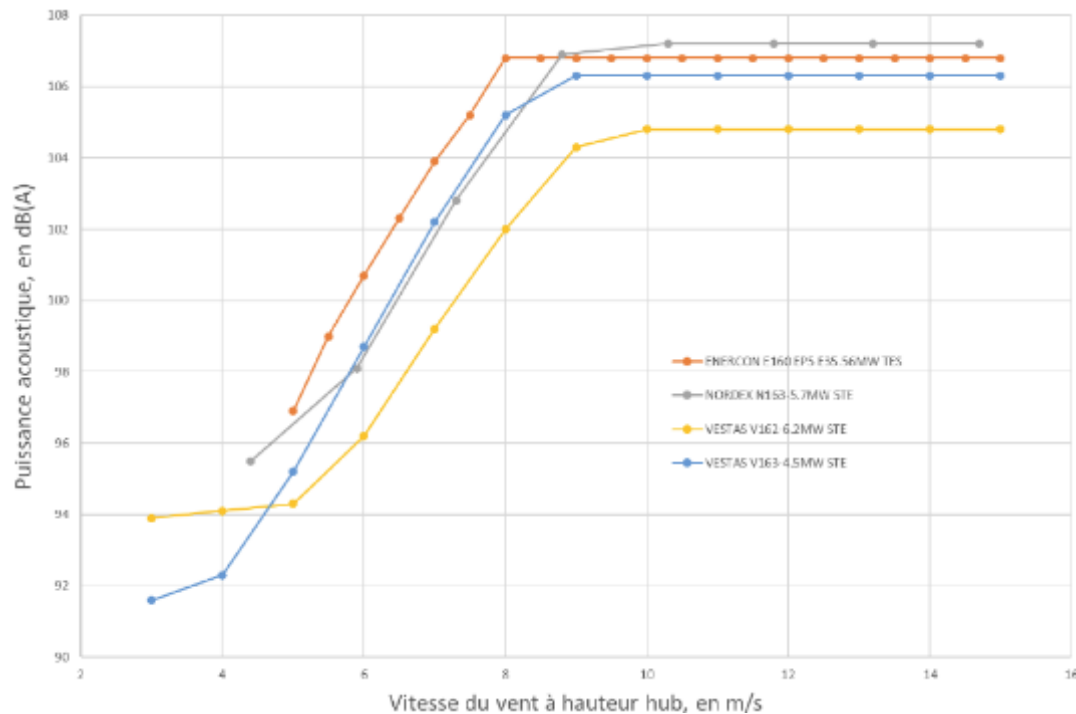
Les postes source envisagés (postes à créer selon S3REnR) sont les suivants :

- FERE CHAMPENOISE EST (51-04),
- FERE CHAMPENOISE OUEST (51-05)
- EUROPORT 2 (51-06)
- Faux Fresnay 5 / Les Pointes
- Faux Fresnay 6 / La Nacelle
- Faux Fresnay 7 ?



IMPACTS ET MESURES : ACOUSTIQUE

Comparaison des 4 types de turbine retenus pour le projet :



➔ A puissance maximale, c'est-à-dire pour les hautes vitesses de vent, la turbine NORDEX N163 présente les niveaux acoustiques les plus élevés (courbe grise ci-dessus). En revanche, aux basses vitesses de vent, les niveaux acoustiques sont plus élevés pour des éoliennes de type ENERCON E160 (courbe orange ci-dessus).

➔ Ainsi dans une approche maximisante pour l'impact acoustique du projet et donc conservateur pour le milieu humain, il a été décidé de retenir les types d'éoliennes NORDEX N163 et ENERCON E160 présentant les puissances acoustiques les plus élevées.

Conclusion de l'étude acoustique :

- Le projet ne présente pas de sensibilité particulière en période diurne mais il existe un risque de dépassement des émergences sonores réglementaires en période nocturne au niveau du point 1 (Euvy) pour des vitesses de vent comprises entre 8 et 11m/s ;
- Des plans de bridage sont donc proposés afin de respecter les émergences admissibles :

Période diurne (6h-22h) - Secteur Nord-Ouest (10°-130°)												
Vitesse	3 m/s	4 m/s	5 m/s	6 m/s	7 m/s	8 m/s	9 m/s	10 m/s	11 m/s	12 m/s	13 m/s	14 m/s
E1	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0
E2	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0
E3	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0
E4	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0
E5	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0
E6	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0
E7	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0
E8	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0

Période nocturne (22h-6h) - Secteur Nord-Ouest (10°-130°)												
Vitesse	3 m/s	4 m/s	5 m/s	6 m/s	7 m/s	8 m/s	9 m/s	10 m/s	11 m/s	12 m/s	13 m/s	14 m/s
E1	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0
E2	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0
E3	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0
E4	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0
E5	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0
E6	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0
E7	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0
E8	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0	Mode 0

- Le projet respecte les niveaux de bruit ambiant réglementaires au périmètre de l'installation ;
- Aucune tonalité marquée n'est susceptible d'être présente ;
- Les impacts cumulés, notamment avec le projet éolien de la Vaure (autorisé mais non construit), ont été pris en compte afin de proposer des bridages adaptés en cas d'émergences supérieures aux valeurs admissibles.
- Des mesures de réception acoustique devront être réalisées après la mise en service des éoliennes, afin de vérifier la conformité réglementaire du parc éolien et d'ajuster les modes de fonctionnement optimisés le cas échéant.

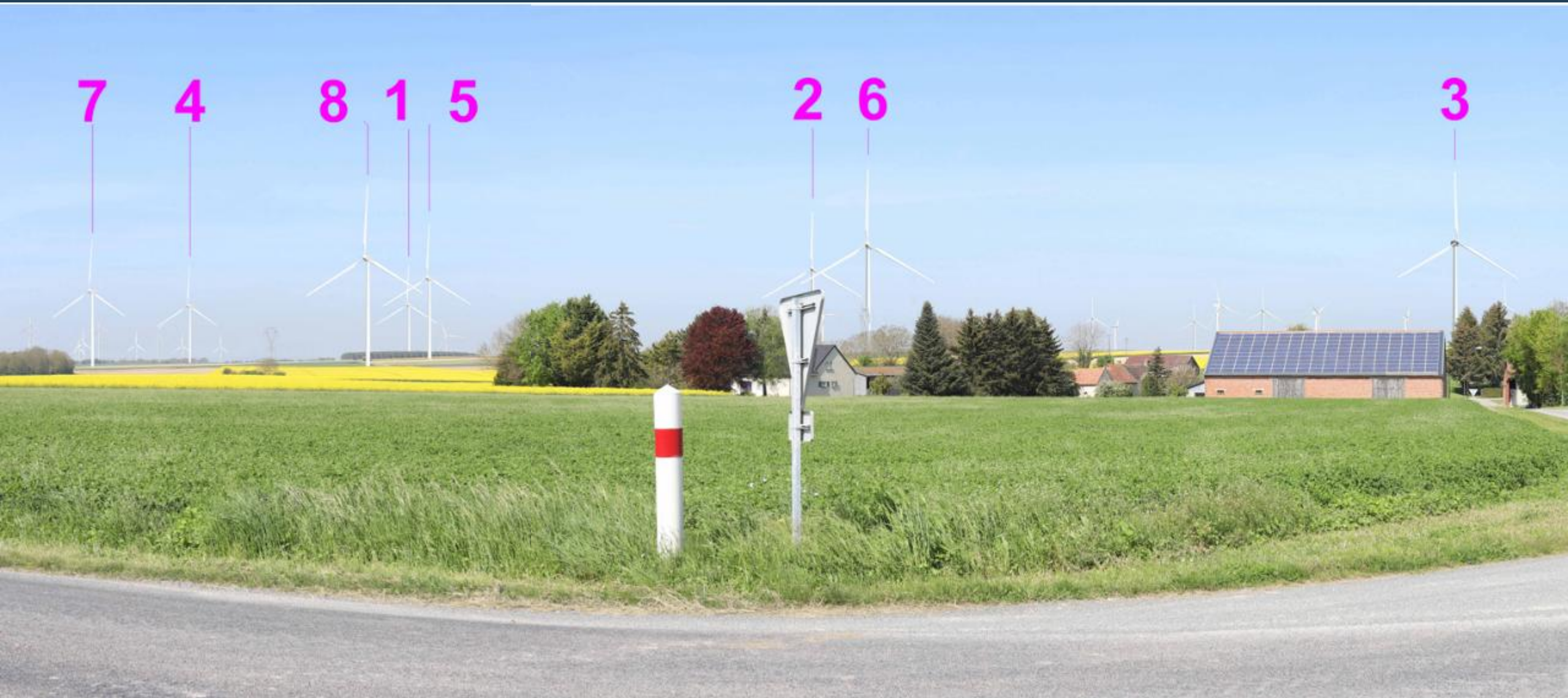
IMPACTS ET MESURES : MILIEU HUMAIN

Thématique	Incidences				Observations
	Nature	Temporaires / Permanentes	Directes / Indirectes	Intensité	
Sécurité des biens et des personnes	Risques accidentels	Permanentes	Directes	Faible	Mesures de sécurité ; Personnel qualifié
Sécurité des éoliennes	Dysfonctionne-ments, pannes, chutes d'éléments	Permanentes	Directes	Très faible	Surveillance à distance ; Procédures automatiques d'arrêts
	Situations climatiques exceptionnelles	Permanentes	Directes	Très faible	Éoliennes arrêtées lors de vents trop forts; Risque accidentel minime ; Zone agricole
Santé	Présence de produits et substances dangereux	Temporaires	Directes	Très faible	Exposition accidentelle réduite et moyens d'intervention
	Champs électro-magnétiques	Permanentes	Indirectes	Négligeable	Niveau d'exposition négligeable
	Site de production d'énergie	Permanentes	Indirectes	Incidences positives induites	Production d'électricité de source non polluante
	Infrasons	Permanentes	Indirectes	Négligeable	Niveau inférieur au seuil de perception
Nuisances occasionnées aux riverains	Niveau sonore du chantier	Temporaires	Directes	Très faible	Chantier à plus de 1250 m des premières habitations, et passage des convois à l'écart des villages de proximité
	Incidences sonores de jour du parc en fonctionnement	Permanentes	Directes	Faible	Aucun dépassement prévisionnel en période diurne.
	Incidences sonores de nuit du parc en fonctionnement	Permanentes	Directes	Faible	Des dépassements prévisionnels en période nocturne à Euvy.
	Vibrations et odeurs	Temporaires	Indirectes	Négligeable	Chantier à plus de 1250 m des premières habitations, et passage des convois à l'écart des villages de proximité

IMPACTS ET MESURES : MILIEU HUMAIN

Thématique	Incidences				Observations
	Nature	Temporaires / Permanentes	Directes / Indirectes	Intensité	
Nuisances occasionnées aux riverains	Emissions lumineuses	Permanentes	Directes	Modérée	Eoliennes à plus de 1250 m des premières habitations
	Battements d'ombre	Permanentes	Indirectes	Nulle à modérée	Incidences théoriquement nulles à modérées attendues sans prise en compte de la présence de filtres visuels en direction du projet pour les points les plus impactés
	Perturbation du signal télévisé et radioélectrique	Permanentes	Indirectes	Négligeable	Obligation de restitution du signal en cas de perturbation
Circulation	Perturbation du trafic routier	Temporaires	Indirectes	Faible	Site bien desservi
	Perturbation du trafic aérien	Permanentes	Indirectes	Très faible	Balisage lumineux diurne et nocturne réglementé
Incidences socio-économiques	Retombées économiques locales	Permanentes	Indirectes	Incidences positives induites	Fréquentation des établissements locaux par le personnel
	Retombées fiscales locales	Permanentes	Indirectes	Incidences positives induites	Retombées locales et création d'emplois
	Retombées globales	Permanentes	Indirectes	Incidences positives induites	Diversification de la production d'électricité
	Tourisme	Permanentes	Indirectes	Non quantifiable	Dépendants de nombreux facteurs
	Activité agricole	Permanentes	Directes	Négligeable	2,6 ha d'emprise du projet

IMPACTS ET MESURES : PHOTOMONTAGE DEPUIS EUVY



IMPACTS ET MESURES : PHOTOMONTAGE DEPUIS LA D43



IMPACTS ET MESURES : PHOTOMONTAGE DEPUIS CORROY



IMPACTS ET MESURES : PHOTOMONTAGE DEPUIS GOURGANÇON



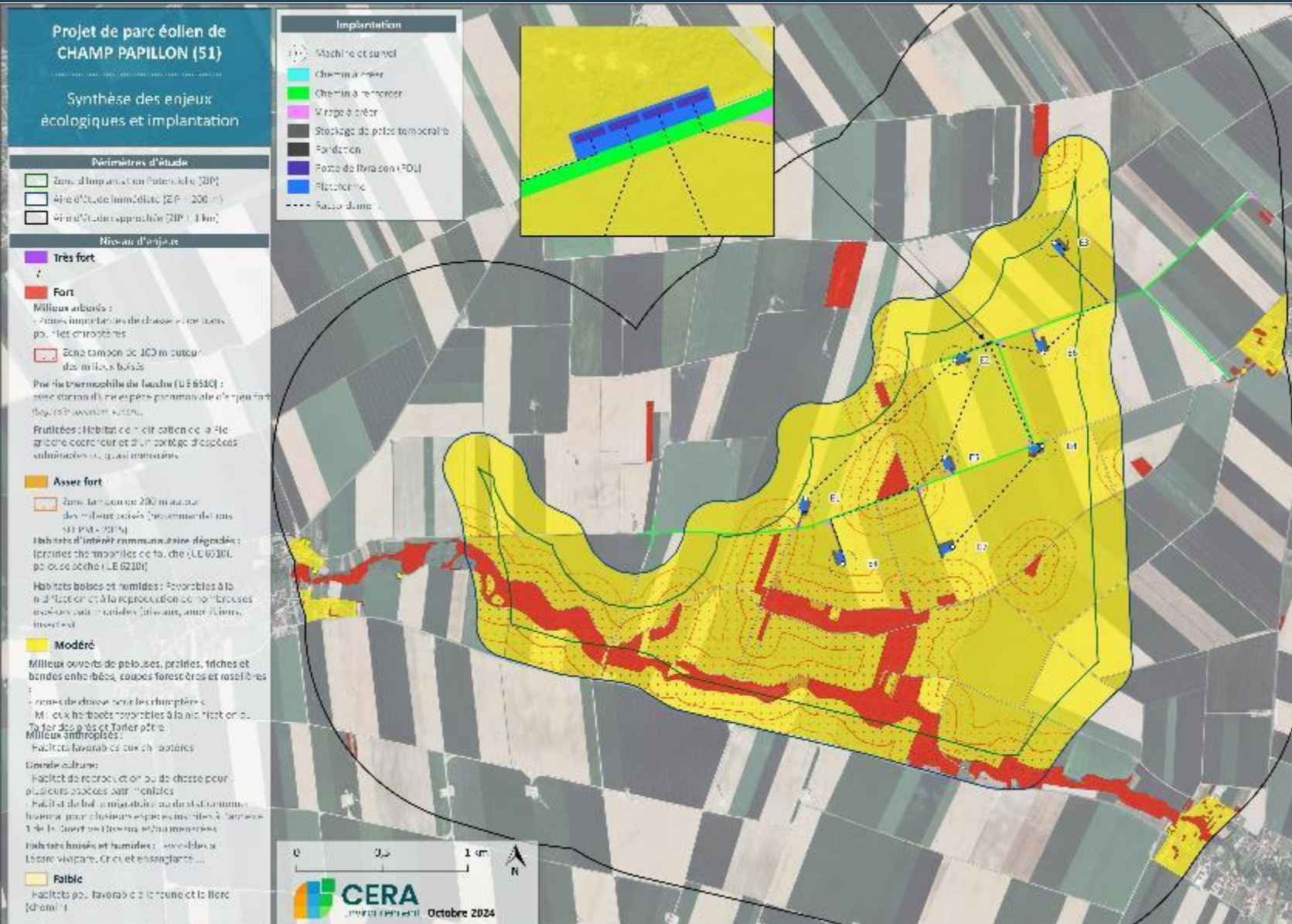
IMPACTS ET MESURES : PAYSAGE ET PATRIMOINE

Catégorie	Thématique	Synthèse des principaux enjeux		Niveau des incidences
Contexte éolien	Stratégie de développement	Le projet éolien du Champ Papillon s'insère à proximité d'autres parcs éoliens, dans la continuité des parcs construits Féréole et Corroy Energies. Il est donc souvent visible en superposition de ces parcs ainsi que de l'état éolien dense environnant.		Modéré
Paysage local	Lieux de vie	Aire d'étude immédiate	Euvy	Faible à modéré (en entrée sud-ouest)
			Gourgançon	Faible à modéré (en entrée nord-ouest)
			Corroy	Nul à faible
			Connantre	Nul à faible
			Ferme la Croix Beaulieu	Faible
			Fère-Champenoise	Nul à faible
	Axes de déplacement locaux	Aire d'étude immédiate	D9	Faible
			D43	Faible à modéré (sur le tronçon le plus proche)
			D253	Faible à modéré (sur le tronçon le plus proche)
			D305, D5	Faible
Macro-paysage	Axes de déplacement principaux		A26	Nul à faible
			N4	Nul à faible
			D5	Nul à faible
	Unités paysagères		La Champagne Centrale	Faible à modéré (à proximité du projet) Nul à faible (à distance)
			La Plaine Ouest	Faible
			La Cuesta d'Ile-de-France	Faible
			Les Marais de Saint-Gond	Nul à faible
			La Brie Champenoise	Nul à faible
			La Brie Forestière	Nul à faible
			Les Vallées de la Champagne Crayeuse	Nul à faible

IMPACTS ET MESURES : PAYSAGE ET PATRIMOINE

Catégorie	Thématique	Synthèse des principaux enjeux		Niveau des incidences
Macro-paysage	Activités touristiques	Points de vue remarquables	Point de vue de Broyes	Faible
		Principaux éléments touristiques	Sézanne, Petite cité de caractère	Nul à faible
		Circuits et chemins de découverte	Routes touristiques du Champagne : Côte des Blancs Coteau du Sézannais et du Petit Morin	Nul à faible
			Chemin de Grande Randonnée de Pays de Thibaud de Champagne	Nul à faible
Patrimoine protégé et Zone d'engagement UNESCO	Monuments historiques	Aire d'étude immédiate	Pigeonnier-porche à Corroy	Visibilité et covisibilité : Faible
			Eglise d'Euvy	Visibilité et covisibilité : Faible
			Eglise de Gourgauçon	Visibilité et covisibilité : Faible
			Eglise de Corroy	Visibilité et covisibilité : Faible
		Aire d'étude rapprochée	Eglise de Salon	Visibilité et covisibilité : Faible
			Eglise de Pleurs	Visibilité : Nul Covisibilité : Faible
		Aire d'étude éloignée	Autres monuments	Nul à faible
	Sites classés et inscrits	Aire d'étude immédiate	L'Arbre de la Liberté à Fère-Champenoise	Visibilité et covisibilité : Nul
		Aire d'étude éloignée	Mont Aimé	Visibilité et covisibilité : Faible
			Centre ancien de Sézanne	Visibilité : Nul Covisibilité : Faible
			Mail des Cordeliers de Sézanne	
	SPR	Aire d'étude éloignée	SPR de Sézanne	Visibilité : Nul Covisibilité : Faible
	Zone d'engagement UNESCO	Aire d'étude éloignée	Vignobles de Champagne	Faible

IMPACTS ET MESURES : ENVIRONNEMENT



- Les milieux arborés et la zone tampon de 100 m autour constituent des enjeux forts : chasse et transit pour les chiroptères.
- Les zones de tampon de 200 m autour des milieux arborés sont concernées par des enjeux assez forts.
- La grande majorité de la zone des milieux ouverts constitue des enjeux modérés.
- Les chemins existants sont qualifiés en enjeux faibles

IMPACTS BRUTS : ENVIRONNEMENT

		Habitats naturels	Flore	Oiseaux	Chiroptères	Mammifères non volants	Insectes	Reptiles & amphibiens
Habitats / espèces à valeur patrimoniales recensées sur la zone d'implantation potentielle du projet		Quatre habitats d'enjeu assez fort, trois habitats d'enjeu modéré et cinq habitats d'enjeu faible	Une espèce d'enjeu fort, deux espèces d'enjeux assez fort, quatre espèces d'enjeu modéré et huit espèces d'enjeu faible	Espèces nicheuses : Cinq espèces d'enjeu fort , trois espèces d'enjeu assez fort, onze espèces d'enjeu modéré et dix espèces d'enjeu faible Espèces non nicheuses : quatre espèces d'enjeu modéré et 6 espèces d'enjeu faible	Trois espèces d'enjeu fort, cinq espèces d'enjeu assez fort et cinq espèces d'enjeu modéré	Une espèce d'enjeu faible	Rhopalocères : une espèce d'enjeu modéré Orthoptères : une espèce d'enjeu assez fort, une espèce d'enjeu modéré et cinq espèces d'enjeu faible	Amphibiens : une espèce d'enjeu assez fort et une espèce d'enjeu faible Reptiles : une espèce d'enjeu modéré et une espèce d'enjeu faible
Impacts bruts en phase de travaux	Perte d'habitat ou habitats d'espèce	Négligeables	Faibles pour la station de <i>Cephalanthera damasonium</i> Négligeables pour les autres espèces	Faibles (8 espèces nicheuses, 5 en prospection alimentaire en période de reproduction et 9 en période internuptiale) Négligeables (autres espèces)	Faibles	Faibles pour le Lapin de garenne Négligeables pour les autres espèces	Négligeables	Négligeables
	Mortalité directe d'individus	/	Modérés pour la station de <i>Cephalanthera damasonium</i> Négligeables pour les autres espèces	Assez forts (cortège nicheur en milieu de cultures) Négligeables (autres espèces)	Négligeables	Faibles pour le Lapin de garenne Négligeables pour les autres espèces	Négligeables	Négligeables
	Perturbation et dérangements	/		Assez forts (cortège nicheur en milieu de cultures) Modérés (cortège nicheur à proximité de l'implantation / 3 espèces patrimoniales en période internuptiale) Faibles (6 autres espèces patrimoniales en période internuptiale) Négligeables (autres espèces)	Faibles	Faibles pour le Lapin de garenne Négligeables pour les autres espèces	Négligeables	Négligeables

IMPACTS BRUTS : ENVIRONNEMENT



		Habitats naturels	Flore	Oiseaux	Chiroptères	Mammifères non volants	Insectes	Reptiles & amphibiens
Impacts bruts en phase d'exploitation	Perte d'habitats liée aux dérangements et nuisances des activités humaines	/	/	Négligeables	Négligeables	Négligeables	Négligeables	Négligeables
	Perte d'habitats liée à l'effarouchement des éoliennes	/	/	<u>Espèces nicheuses :</u> Faibles (busards) Négligeables (autres espèces) <u>Espèces migratrices ou hivernante :</u> Faibles (Pluvier doré et Vanneau huppé) Négligeables (autres espèces)	/	/	/	/
	Mortalité directe d'individus	/	/	<u>Espèces nicheuses :</u> Forts pour 3 espèces Assez forts pour 5 espèces Modérés pour 24 espèces Faibles pour 43 espèces <u>Espèces en migration :</u> Forts pour une espèce Modérés pour 20 espèces Faibles pour 16 espèces <u>Espèces en hiver :</u> Modérés pour 9 espèces Faibles pour 10 espèces	Assez forts pour 5 espèces Modérés pour 1 espèce Faibles pour 8 espèces	/	/	/
	Effet barrière et impacts cumulés avec les autres parcs éoliens	/	/	Forts	/	/	/	/

MESURES ET IMPACTS RESIDUELS : ENVIRONNEMENT

	Habitats naturels	Flore	Oiseaux	Chiroptères	Mammifères non volants	Insectes	Reptiles & amphibiens
Phase de travaux							
Mesure E1 : Évitement des secteurs à enjeux les plus forts	+++	+++	+++	+++	+	+	+
Mesure E2 : Choix de la variante	+	+	+++	+++	+	+	+
Mesure E3 : Éviter la création de zones pièges			+		+	+	+
Mesure R3 : Limiter l'emprise globale du chantier	+	+					
Mesure R4 : Adaptation des périodes de travaux		++	+++	++	++	++	++
Mesure R5 : Limiter les risques de pollution	+	+	+	+	+	+	+
Mesure R6 : Lutte contre les espèces exotiques envahissantes	++	++					
Phase d'exploitation							
Mesure E1 : Évitement des secteurs à enjeux les plus forts	+++	+++	+++	+++	+	+	+
Mesure E2 : Choix de la variante	+	+	+++	+++	+	+	+
Mesure R1 : Choix des turbines			++	+++			
Mesure R2 : Réduction de l'effet barrière			+++	++			
Mesure R7 : Réduction de l'attractivité des éoliennes			++	++			
Mesure R8 : Mise en drapeau des pales			++	++			
Mesure R9 : Arrêt conditionnel des éoliennes pendant les périodes d'activité des chiroptères			++	+++			
Mesure R10 : Favoriser la nidification du Faucon crécerelle à distance des éoliennes			++				
Mesure R11 : Gestion des cultures au sein des parcelles jouxtant les éoliennes et protection des nichées			++				
Impacts résiduels après application des mesures d'évitement et de réduction	Travaux	Négligeables	Négligeables	Négligeables	Négligeables	Négligeables	Négligeables
	Exploitation	Négligeables	Négligeables	Négligeables à faibles	Négligeables à faibles	Négligeables	Négligeables

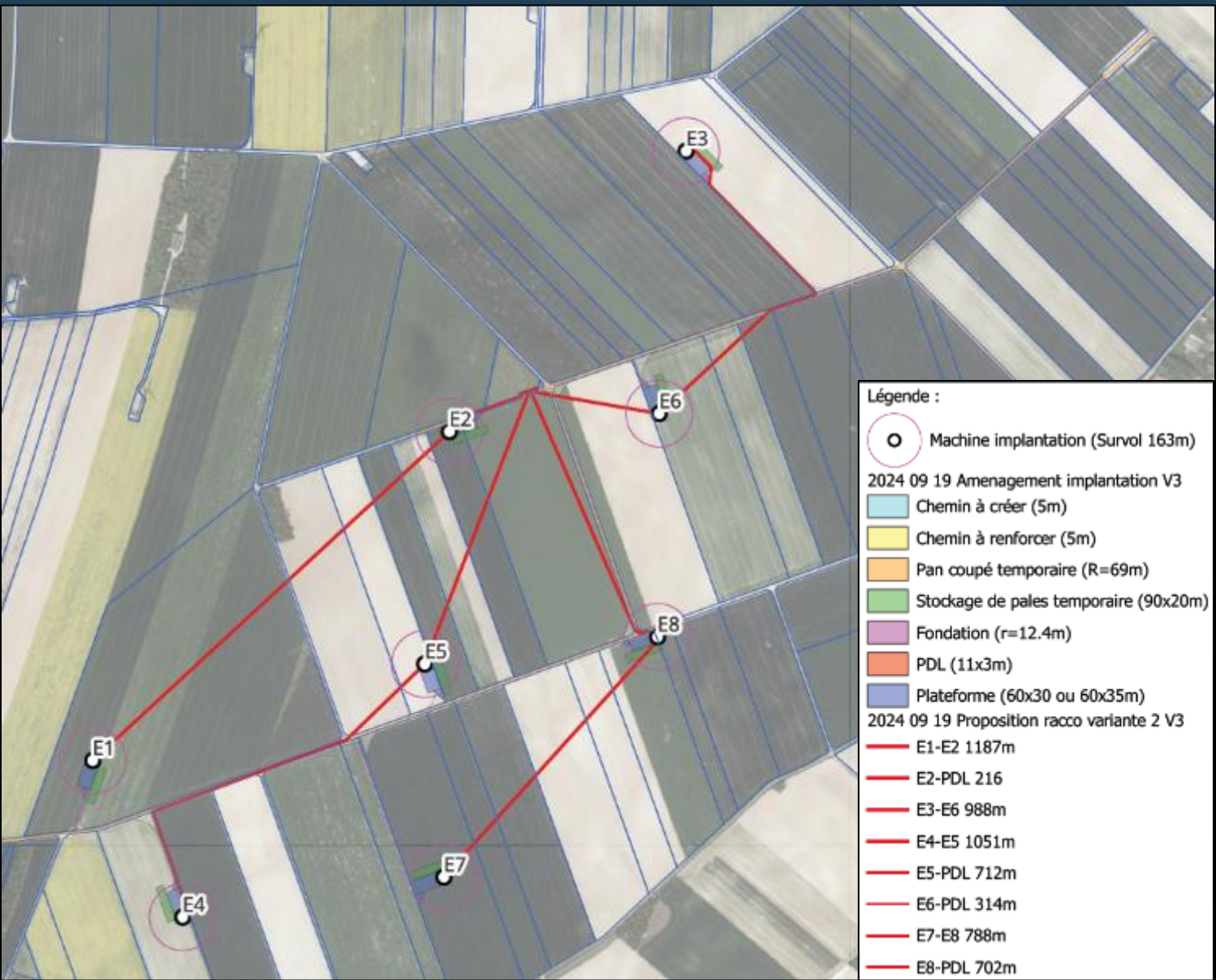
Effet de la mesure : + : effet assez favorable / ++ : effet favorable / +++ : effet très favorable



MESURES DE SUIVI ET D'ACCOMPAGNEMENT : ENVIRONNEMENT

Mesures	Objectif	Taxons concernés
S1 : Suivi écologique de chantier	Suivi du respect des mesures environnementales de l'étude d'impact en phase chantier (tout taxon, en particulier botanique) et spécifique comportemental de l'avifaune.	Habitats, flore et faune
S2 : Suivi post implantation de la mortalité	Vérifier que les populations d'oiseaux et de chauves-souris présentes au niveau du parc éolien ne sont pas impactées de manière significative par le fonctionnement des aérogénérateurs. Mesurer le taux de mortalité des oiseaux et des chiroptères avec l'efficacité des mesures de réduction R8 et R9 . La recherche de cadavres d'oiseaux et de chiroptères sera effectuée conjointement.	Oiseaux et chiroptères
S3 : Suivi post implantation des chiroptères en hauteur	Étudier les effets de l'éolien sur la faune volante et réduire les impacts directs sur les chiroptères à un moment important ou critique de leur cycle biologique.	Chiroptères
S4 : Suivi post implantation de l'avifaune	Le suivi de l'activité des oiseaux permet d'évaluer l'état de conservation des populations d'oiseaux présentes de manière permanente ou temporaire au niveau de la zone d'implantation du parc éolien. Il a également pour objectif d'estimer l'impact direct ou indirect des éoliennes sur cet état de conservation, en prenant en compte l'ensemble des facteurs influençant la dynamique des populations.	Oiseaux
A1 : Plantation de haies	Développer la faible densité des haies, habitat reconnu d'intérêt écologique comme milieux boisés de reproduction, de repos, d'alimentation et de corridors pour les espèces animales et végétales. Pour rappel, aucune haie ne sera détruite ou dégradée au regard de l'emprise du projet, justifiant cette replantation comme mesure d'accompagnement.	Habitats, flore et faune
A2 : Installation de gîtes à chauve-souris	Favoriser la présence des chiroptères sur un secteur éloigné du parc (> 800 m)	Chiroptères
A3 : Mise en sénescence d'un îlot forestier	Maintien et gestion d'un îlot boisé de sénescence d'environ 4 000 m ² en faveur des habitats, de la flore, de la faune terrestre et plus particulièrement pour les chiroptères et les oiseaux.	Habitats, flore et faune forestière

IMPACTS ET MESURES : MILIEU PHYSIQUE



Aménagement	Temporaire / Permanent	Pris en compte dans l'EPA	Linéaire (ml)	Surface (m²)
Chemin à créer	Permanent	x	1272	6360
Pan coupé	Temporaire			10119
Plateforme de levage et fondation	Permanent	x		19744
Plateforme de stockage	Temporaire			14400
PDL + plateforme	Permanent			343
Câbles			5958	
Totaux				
Total (ha)				5,0966
Total permanent (ha)				2,6447
Total temporaire (ha)				2,4519
Total EPA (ha)				2,6104

Interrogation sur la parcelle ZS 8 appartenant à la commune d’Euivy:

Cette parcelle communale boisée a été coupée il y a plusieurs années sans replantation depuis. Le mât de mesure éolien est installé sur cette parcelle depuis 2 ans.

Afin de limiter l’emprise du projet sur les parcelles agricoles et privilégier cette parcelle communale pour que le loyer profite aussi à la collectivité, nous souhaitons implanter 3 à 4 postes de livraison sur cette parcelle (environ 40m² de locaux techniques et une plateforme d’environ 300m²). Y a-t-il une procédure particulière à suivre ? ou la demande d’autorisation environnementale pour le parc est suffisante pour procéder ainsi ?

IMPACTS ET MESURES : MILIEU PHYSIQUE

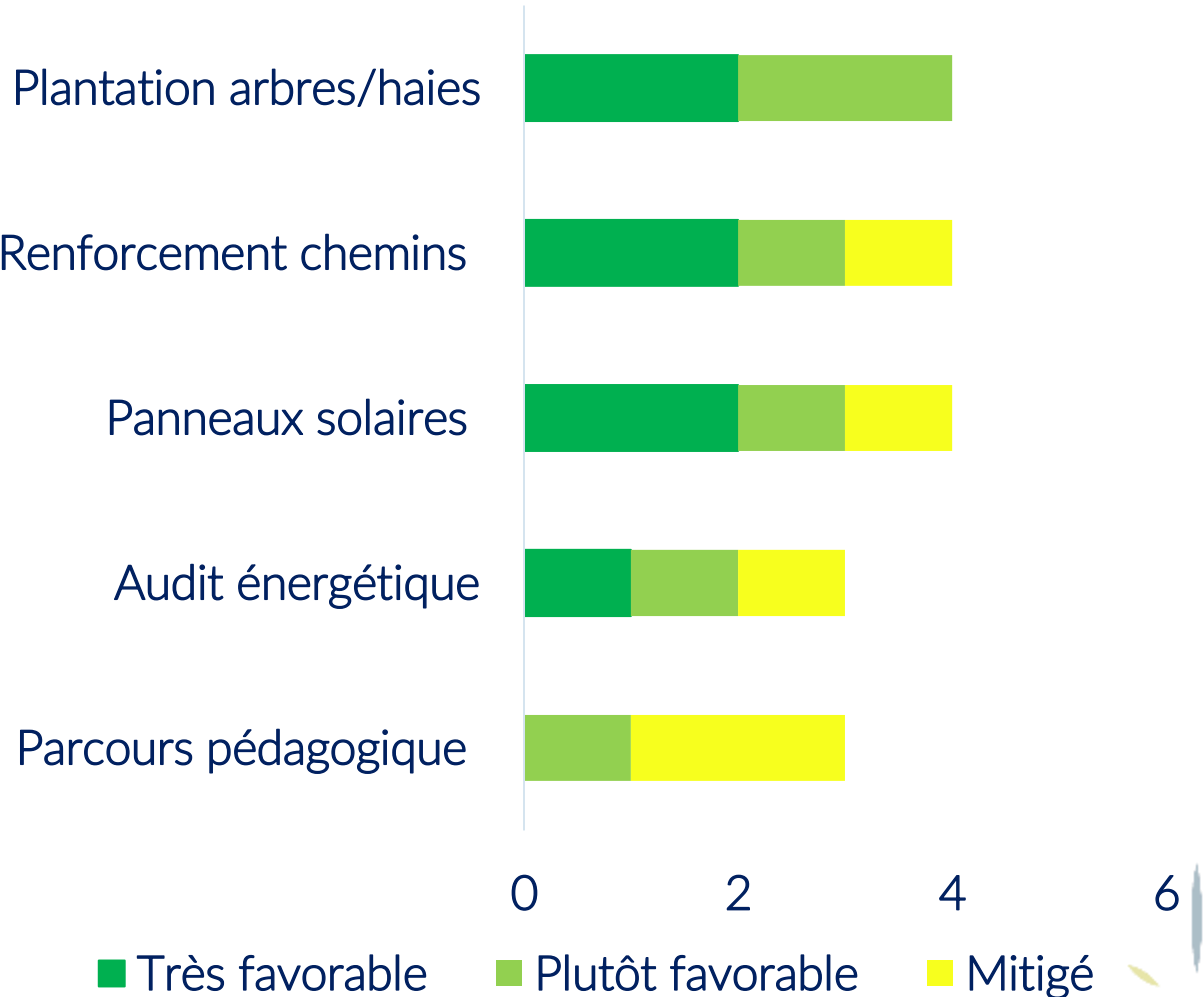
Thématique	Incidences				Observations
	Nature	Temporaires / Permanent	Directes / Indirectes	Intensité	
Aménagements liés au projet (pistes d'accès, aires de chantier, tranchées, fondations...)	Création de poussières	Temporaires	Directes	Très faible	Uniquement par temps sec et venteux
	Érosion des sols	Temporaires	Indirects	Très faible	Terrains concernés et leurs abords globalement plats
	Imperméabilisation et tassement des sols	Permanent	Indirectes	Faible	Chemins non enrobés et surface concernée par le projet faible (2,6 ha au total)
	Déblaiements pour le creusement des tranchées	Temporaires	Directes	Faible	Pose des câbles le long des chemins
	Pertes de terres agricoles	Permanent	Directes	Faible	Limitées à l'emprise (2,6 ha) des éoliennes, des plateformes, des accès et des postes de livraison électriques
Déchets	Pollution par les déchets du chantier	Temporaires	Directes	Très faible	Gestion des déchets (stockage temporaire et enlèvement)
	Pollution par les déchets de l'exploitation	Temporaires	Directes	Très faible	Risque accidentel, moyens de gestion présents lors de l'intervention
	Pollution par les hydrocarbures	Temporaires	Indirectes	Très faible	Risque accidentel; moyens de gestion présents sur le chantier
Climat et qualité de l'air	En phase de chantier	Temporaires	Indirectes	Très faible	Circulation des véhicules
	En phase d'exploitation	Temporaires	Indirectes	Incidences positives induites	Production d'une énergie non polluante / Economie d'émission de CO ₂ de 40000tonnes/an
	Incidences résultant de la vulnérabilité du projet	Permanent	Indirectes	Non significative	Eoliennes adaptées aux vents du site et risque jugé acceptable

QUELLES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT ?

Porte à porte



Permanence



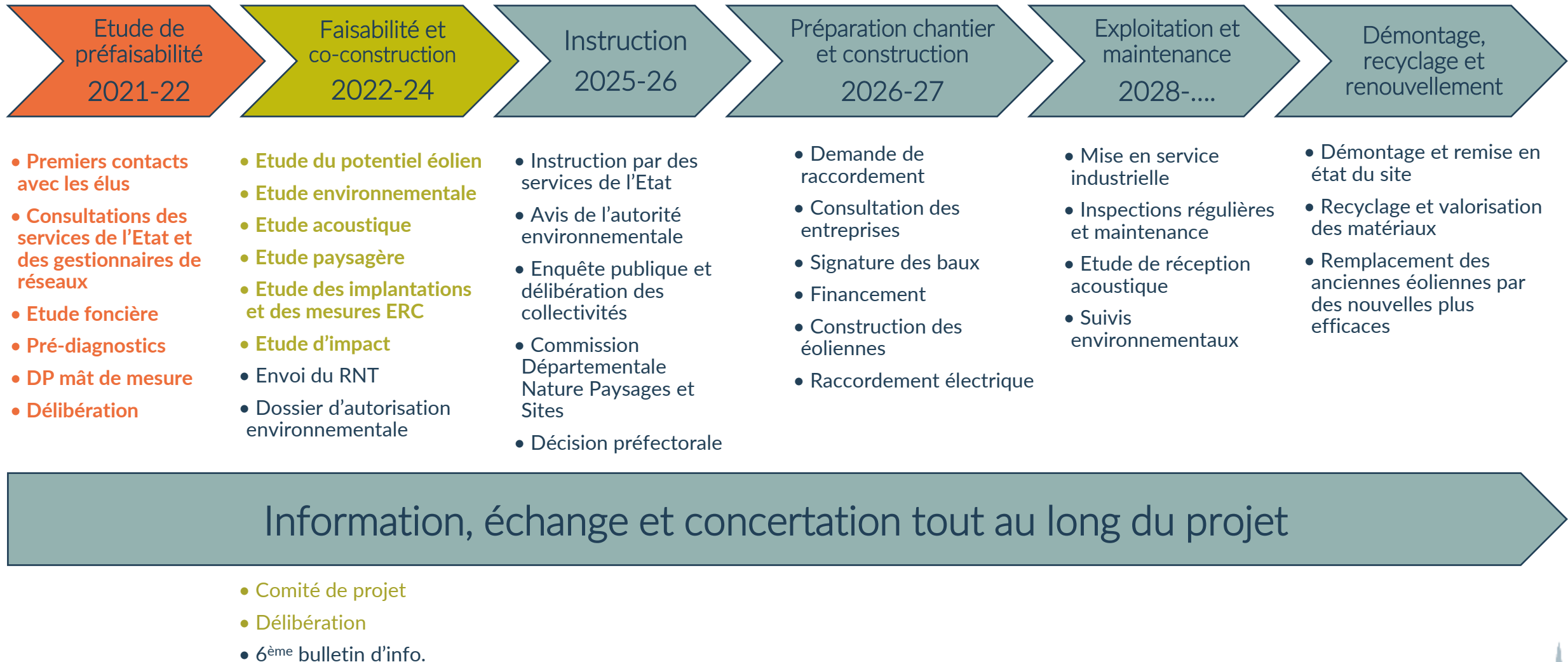
IMPACTS ET MESURES : RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

Retombées	36 MW (8 x 4,5 MW)			
	Euvy	Corroy	CCSM	Riverains, propriétaires et agriculteurs
IFER (€/an)	52 700	7 500	150 500	
CFE (€/an)			7 300	
CVAE (€/an)			32 400	
Taxe foncière (€/an)	42 500	6 100	13 500	
Loyers éoliennes et postes (€/an)	4 500 à 6 000			126 000
Indemnités chemins pour AFR (€/an)	12 600	4 200		
Total €/an	112 300	17 800	203 700	126 000
	459 800 €/an			
Sur 20 ans	2 246 000	356 000	4 074 000	2 520 000
Mesures d'accompagnement (1 x)	150 000	40 000	25 000	25 000



Prochaines étapes

PROCHAINES ETAPES



L'EQUIPE DE **SEPALE** RESTE A VOTRE ECOUTE !



Damien
VACALUS

*Directeur associé
développement*



d.vacalus@sepale.com



06 20 95 41 72



Antoine
COLLIAT

Chef de projets



a.colliat@sepale.com



06 81 80 64 20

RESTONS EN CONTACT

59 RUE DE L'ABONDANCE
69003 LYON



www.sepale.com



ENSEMBLE,
RESSOURÇONS NOS
TERRITOIRES !